

Stage DA3

2007-2008

Réaménagement de la place de la mairie à l'Entre-Deux : Implantation d'une nouvelle mairie et aménagement divers vers une reconnaissance de l'identité culturelle et vers une plus grande fonctionnalité de la place



Tuteur : José SERRANO

LEBEAU Jimmy

Ecole Polytechnique universitaire
Département Génie de l'Aménagement
35 allée Ferdinand de Lesseps
BP 30553
37025 TOURS cedex 3

Tuteur : José SERRANO

LEBEAU Jimmy

Stage DA3

2007-2008

Résumé :

Le village de l'Entre-Deux se situe au Sud de la Réunion. Il est à dominante rural avec une occupation importante de son territoire par la forêt et des massifs montagneux. Avec une population qui ne cesse de croître, le paysage urbain subit des mutations au cours des années. La ville a su préserver au cours du temps son identité de village créole qui lui a permis par ailleurs d'obtenir le label « village créole ». L'économie du village est basée sur l'activité touristique.

La place de la mairie située au centre-bourg ne reflète pas assez cette identité. A cela, il faut ajouter le désir des élus de réaliser un nouveau bâtiment pour la mairie sur la place. Le projet s'inscrit donc dans une optique d'un aménagement qui permettra au village de montrer tout le charme de la culture créole et d'implanter une nouvelle mairie. Il prendra aussi en compte une nouvelle aire de stationnement, qui répondra aux nouveaux besoins de la population. Pour permettre une meilleure fonctionnalité, la place intégrera aussi des espaces verts pour lui donner un attrait supplémentaire.

Mots clés :

*Commune de l'Entre-Deux
Département de la Réunion (974)
Région Réunion
Village créole
Végétation endémique et indigène
Périmètre protégé*

*Enclavement
Identité culturelle
Patrimoine
Architecture créole
Espace vert
Rural*

Remerciements

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont pu m'aider à réaliser ce projet en me donnant les informations nécessaires à son élaboration. Je souhaite remercier en premier lieu mon tuteur Monsieur José SERRANO, enseignant au Département Aménagement.

J'aimerais donc remercier la mairie de l'Entre-Deux, toute son équipe et tout particulièrement Joslito GRONDIN responsable du service urbanisme. Merci à Monsieur le maire Bachil VALLY.

Je voudrais également remercier pour leur contribution :

- ❖ L'association « Entre 2 Zépok »,
- ❖ Le personnel de l'Office du tourisme,
- ❖ Le service technique de la mairie de l'Entre-Deux,
- ❖ Etienne Bénard, guide accompagnateur touristique de l'Entre-Deux,
- ❖ Desiré MAGON de l'association « Entre 2 Zépok » pour ses conseils en matière de botanique.

Sommaire

	Introduction.....	1
I.	Présentation de la commune de l'Entre-Deux : Village à l'identité créole	2
A.	Situation géographique de l'Entre-Deux	3
B.	Découpage de l'Entre-Deux.....	7
C.	Topographie	9
D.	Géologie – Morpho pédologie.....	10
E.	Hydrologie :	11
F.	Identité culturelle de l'Entre-Deux.....	11
G.	Population entredeusienne.....	15
H.	Equipements et services de la commune :	18
I.	Economie de la commune	19
J.	Conclusion partie 1	20
II.	Présentation de la place de la mairie	21
A.	L'histoire de la place :	22
B.	Présentation et localisation.....	23
C.	Règlement de l'urbanisme :	29
D.	Les différentes utilisations de la place :	30
E.	La circulation autour de la place	32
F.	Environnement de la place.....	33
III.	Projet d'aménagement.....	41
A.	Bilan de la place actuelle	42
B.	Projet d'aménagement.....	42
C.	Aménagement à réaliser sur la première partie de la place	43
D.	Aménagement à réaliser sur la deuxième partie de la place	48
E.	Aménagement concernant toute la place.....	50
F.	Eclairage public.....	55
G.	Mobilier urbain	55
H.	Plan de l'aménagement.....	56
I.	Aides financières pour réaliser le projet	61
	Conclusion.....	62
	Annexes.....	63

Introduction :

Le village de l'Entre-Deux est situé au Sud de l'île de la Réunion. Il possède une population de plus de 5000 habitants et un territoire visiblement accueillant pour les touristes désireux d'une nature et une végétation luxuriante en montagnes. La population du village est en constante augmentation et la Commune doit adaptée ses structures par rapport à cette évolution pour qu'elle ne devienne pas un village dortoir.

De part son histoire et son patrimoine le village a une identité propre qui fait de lui une destination à part entière sur la Réunion. En effet son enclavement dû aux limites géographiques lui permet de préserver son charme naturel et de sauvegarder son patrimoine et son identité créole. Le fait qu'il y ait un afflux de population externe qui vienne s'installer sur la commune peut rompre cette préservation. Il faut sensibiliser la population à cette identité créole.

La place qui nous intéresse manque un peu de ce caractère identitaire. Elle se pose pourtant comme passage obligatoire pour toutes personnes qui se rendent à l'Entre-Deux.

La commune a pour projet de réaliser une nouvelle infrastructure pour la mairie qui devra être situé sur la place. Ce projet doit être accompagné d'un nouvel aménagement de la place entière.

L'essor de l'automobile sur la commune a été très important. La place de la mairie est située au début de l'artère économique du village, possède t'elle assez de place de stationnement ? La place possède-t-elle assez d'espaces verts et de détente pour attirer la population ?

Ce projet va donc consister à aménager la place en prenant en compte l'implantation d'une nouvelle mairie et un aménagement sauvegardant l'identité culturelle du village.

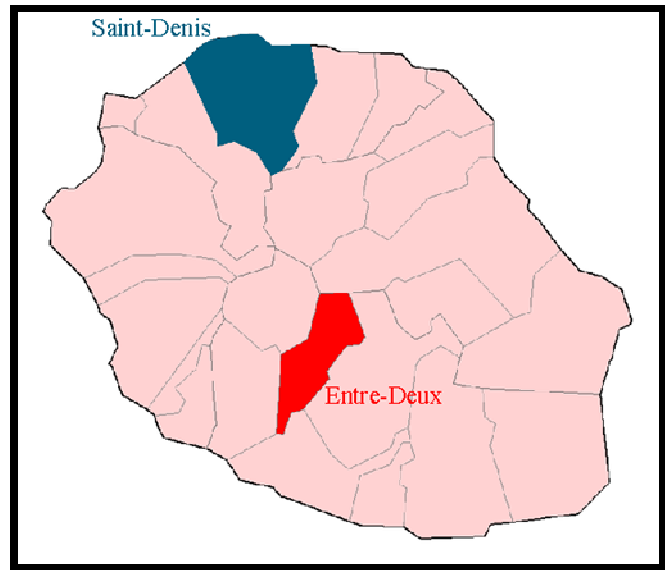
Pour déterminer l'aménagement qui puisse répondre aux dysfonctionnements, va être réalisé une brève présentation de la Réunion puis de la ville de l'Entre-Deux. Cette présentation va permettre une compréhension du territoire et les enjeux de l'aménagement de cette place. On verra par la suite un état des lieux de la place actuelle, ses atouts et ses inconvénients. Par la suite sera effectuée dans une troisième partie des propositions d'aménagement de la place qui intégreront la nouvelle mairie ainsi que des projets qui permettront à la place de montrer l'identité culturelle créole tout en étant fonctionnelle avec l'évolution du village.

I. Présentation de la commune de l'Entre-Deux : Village à l'identité créole

A. Situation géographique de l'Entre-Deux



Document n° 1 : Localisation de la Réunion par rapport à la métropole
Source : Wikipedia



Document n° 2 : Localisation de l'Entre-Deux et découpage communal de la Réunion
Source : Wikipedia
Réalisation : Lebeau Jimmy

1. Localisation

L'Entre-Deux est une ville située dans le Sud de l'île de la Réunion. Elle est à environ 85 km de Saint-Denis (préfecture de la Réunion situé au Nord).

2. Présentation de La Réunion :

La Réunion est une île de formation volcanique située dans l'Océan Indien. Elle est à la fois un département d'outre-mer (974) et une région française. Elle est aussi classée dans les régions ultrapériphériques de l'Union Européenne depuis 1997.

La superficie de l'île est de 2512km² et compte aujourd'hui environ 800 000 habitants (774 600 en 2005). De par sa formation volcanique, l'île possède beaucoup de montagnes qui forment des paysages qui attirent les touristes. Les deux massifs montagneux principaux sont le Piton des Neiges (point culminant 3070m) et le Piton de la Fournaise (point culminant 2631m, un des volcans les plus actifs au monde).

Le territoire de la Réunion se décompose en 24 communes. On peut compter quatre villes de plus de 50 000 habitants dont Saint-Denis le chef-lieu.

Le climat de l'île est tropical, tempéré par l'influence océanique. Les températures varient de 20°C (août) à 30°C (janvier).

Il y a un déséquilibre sur le territoire avec de fortes précipitations au Nord et à l'Est, et un climat plus sec à l'Ouest et au Sud. La période janvier-mars marque la saison des Cyclones qui peuvent parfois être dévastateurs, avec des vents dépassant 200 km/h et des précipitations diluviennes.

La Réunion possède beaucoup de plantes endémiques et indigènes. On peut citer quelques exemples comme le Tamarin des hauts, le bois de chenilles, le latanier rouge, le vacoa, le bois de fer etc. Il y a une forte diversité de la végétation surtout dans les massifs montagneux.

Au niveau de la faune, l'île possède quelques oiseaux endémiques comme le Busard de la Réunion, le Pétrel de Bourbon, le Tarier de la Réunion etc. La population de ces oiseaux est menacée et des mesures sont prises pour les protéger, de même pour les plantes endémiques, avec la création du parc national des Hauts.

L'île a toujours été tournée vers l'activité agricole mais aujourd'hui elle s'est transformée en un monde de service dans lequel l'espace urbain s'est profondément modifié. Les politiques d'aménagement et d'habitat ont pensé et construit à toute vitesse l'espace urbain à partir d'un cadre de référence européen. Il en résulte un décalage entre les formes urbaines produites et les pratiques sociales et culturelles de la population.

L'économie de la Réunion se porte bien, elle est en plein développement. Elle est basée sur le tourisme et sur la culture de la canne à sucre. Il faut noter que la baisse des subventions allouées à l'agriculture menace les cultures, il y a donc un développement de la pêche australe. La croissance annuelle est de 5% par an, double de celui de la métropole. Malgré le dynamisme et le développement de son économie, l'île a un fort taux de chômage, plus de 30%.

Le transport dans l'île est principalement basé sur l'automobile avec en 2004 près de 300 000 véhicules particuliers (environ une voiture pour deux habitants). Pour faire face à cet essor de l'automobile, le conseil régional a lancé en 2003, avec les subventions de l'Etat et de l'Union Européenne, le projet de la Route des Tamarins pour un montant total de 2 milliards d'euros.

3. Présentation de l'Entre-Deux

La commune fait partie de l'arrondissement Sud dont la ville de Saint-Pierre est la sous-préfecture. L'Entre-Deux est située à environ 20 km de celle-ci. Elle doit son nom du fait de sa situation géographique : elle est délimitée à l'Ouest par le Bras de Cilaos et à l'Est par le Bras de la Plaine. Elle se retrouve donc entre ces deux bras de rivières

L'Entre-Deux est ce qu'on appelle un ilot : un plateau d'altitude entouré de cours d'eau, situés à l'intérieur des terres. Elle forme le plus grand ilot de la Réunion. Sa situation

géographique se traduit par un enclavement. La ville n'était accessible que par un pont situé à sa pointe jusqu'en 2002, année d'ouverture du nouveau pont sur le Bras de la Plaine.



Photo n° 1 : Pont sur le Bras de la Plaine

Son territoire s'étend sur 6683 ha. Il est très escarpé car constitué de montagnes et de contreforts. Le territoire est couvert par 85% de forêt.



On peut voir ci-contre le logo représentant la commune de l'Entre-Deux ainsi que sa devise « Deux Bras, un cœur », les deux bras symbolisant les deux bras de rivière. On peut distinguer un triangle vert qui lui symbolise la forme du territoire et à l'intérieur 3 grains de café qui montrent la culture qui a permis la création de la commune (c.f partie Histoire).

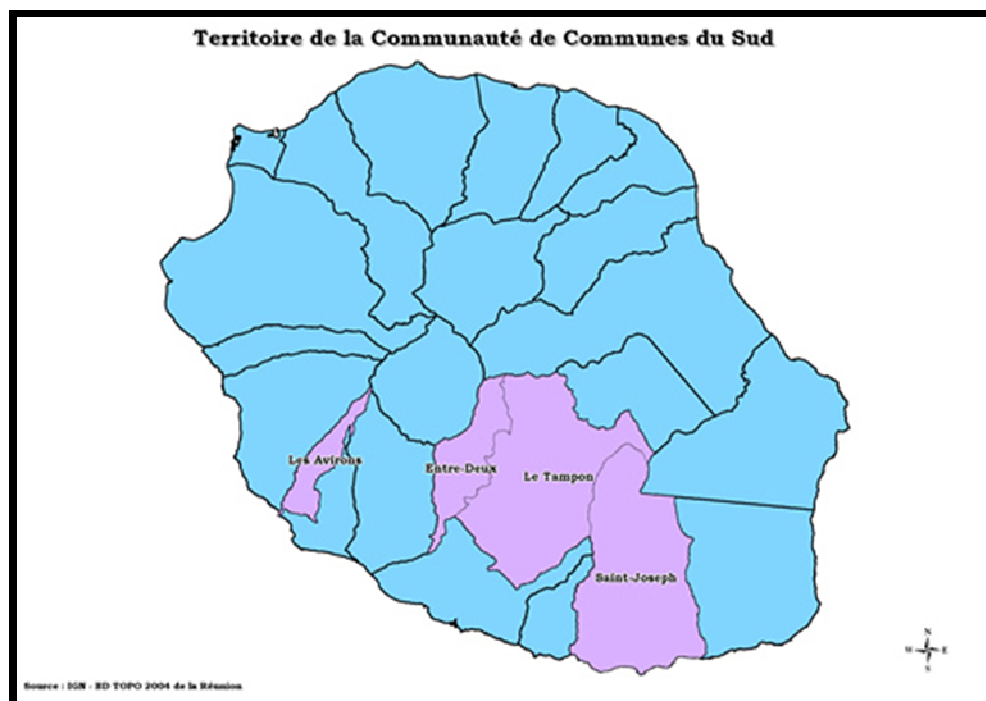
Document n° 3 : Logo de la mairie

Source : www.village-entredeux.fr

La présence du Dimitile, le sommet le plus haut du village est un atout touristique. En effet il s'agit d'un sanctuaire pour des oiseaux comme le Tec-tec ou le Papangue. Il y a aussi une végétation luxuriante préservée. Ce sanctuaire est la destination des touristes « verts ».

La commune fait partie d'une intercommunalité. Elle a pour nom la Communauté des Communes du Sud (CCSud). Elle regroupe quatre communes dont l'Entre-Deux, le Tampon,

Saint-Joseph et les Avirons. Elle a été créée par arrêté préfectoral le 31 décembre 1997. L'intercommunalité agit principalement au niveau de l'aménagement de l'espace (élaboration du SCOT...) et du développement économique (aménagement de zone commerciale, tertiaire, artisanale...).



Document n° 4 : Villes composant l'intercommunalité de la CCSud
Source : CCSud



Photo n° 2 : Panneau « villages créoles » Entre-Deux

L'Entre-Deux est devenu depuis 2007, un « **village créole** ». Il s'agit ici d'une reconnaissance de l'identité créole du village. La charte village créole stipule que le village doit intégrer une démarche de tourisme de qualité et ainsi qu'une démarche de développement durable.

Pour qu'un village soit admis dans cette charte, les critères sont qu'il doit avoir un potentiel urbanistique et architectural (patrimoine bâti, végétalisation et fleurissement...), une volonté politique d'entrer dans une démarche d'accueil et de qualité et une offre en hébergement et de restauration permanente toute l'année. Cette charte permet de mettre en avant la qualité du village de l'Entre-Deux en tant représentant de la culture créole.

B. Découpage de l'Entre-Deux

La ville est structurée avec un centre bourg et 3 quartiers périphériques que sont le Serré, Bras Long et Ravine des Citrons. Il y a aussi des quartiers d'habitat diffus structuré en hameaux comme Grand Fond.

L'Entre-Deux possède sur son territoire des montagnes comme le Dimitile. Cette zone du territoire est appelée Hauts de l'Entre-Deux. Il s'agit d'une zone avec un capital biologique de grande valeur.

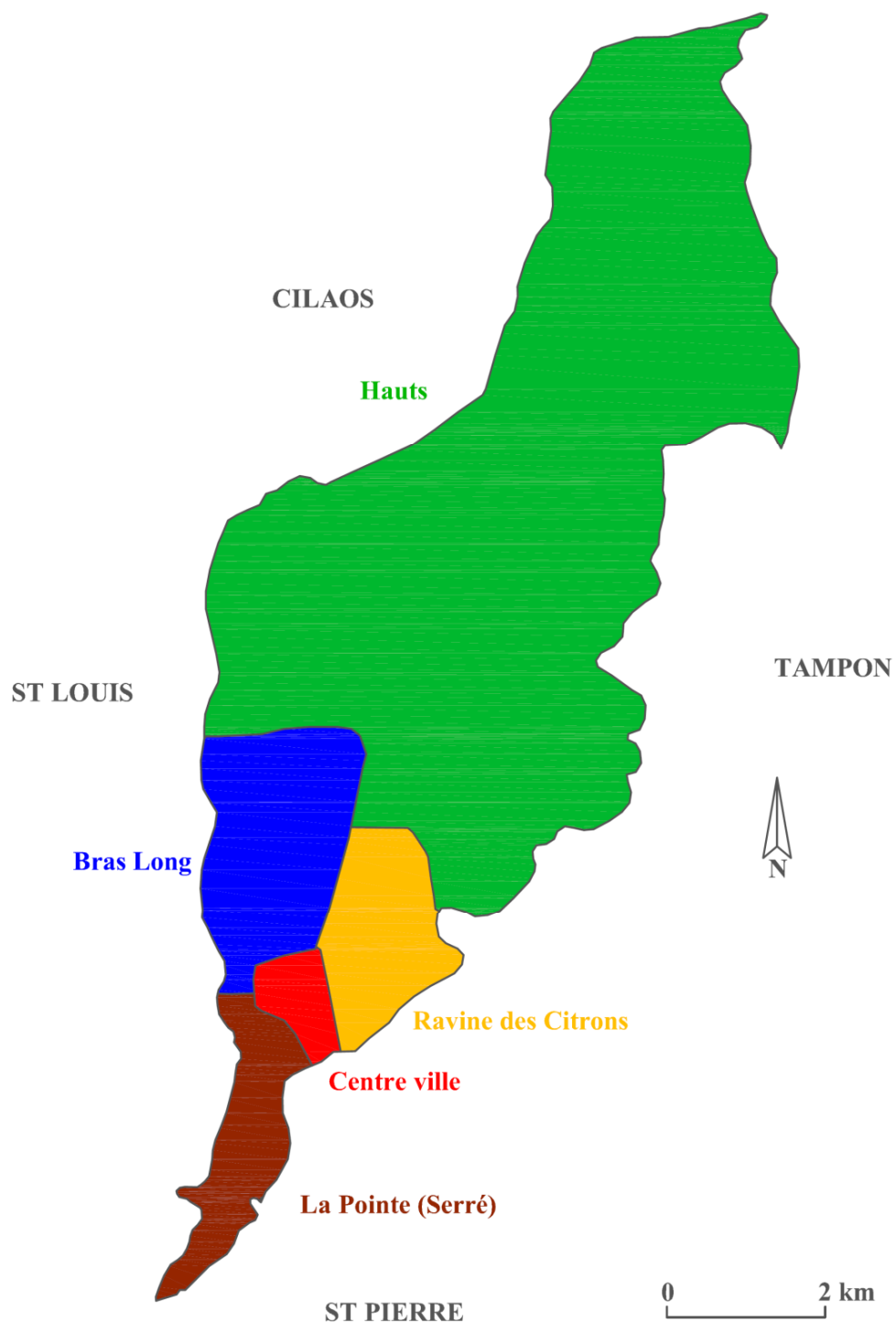
Le centre du village s'appelle La Mare, il est constitué par un maillage quadrilatère de part et d'autre de la rue du Commerce, où se sont concentrés l'essentiel des équipements publics, commerces et services. Le nom du quartier vient du fait qu'à l'époque il y avait des étendues d'eau à la place du centre bourg actuel, qui ont ensuite été comblées pour raison d'hygiène en 1910. Les terres de la Mare étaient très utilisées pour l'agriculture du fait de la richesse du sol.

Ravine des Citrons est l'écart le plus important et possède un centre d'animation et de loisirs, une école et une église. Il s'agit d'un quartier plus récent, d'un paysage mixte moitié urbain et rural, avec des structures à caractère social concentrées. Ses terres sont moins fertiles, la végétation y est plus sèche.

Bras long constitue une entité urbanisée étirée le long des axes viaires tout comme Ravine des Citrons. Il apparaît par contre beaucoup plus diffus, des coupures d'urbanisation peuvent y être constatées. L'habitat individuel s'y développe rapidement, toujours le long des voies, dans un écrin végétal ou associé au jardin (verger ou maraîcher). Pourtant les dernières constructions rompent déjà avec cette unité paysagère non seulement par les matériaux utilisés mais par l'absence de végétation, de clôture etc.

Le Serré constitue quant à lui l'entrée Sud de l'agglomération sous forme d'une urbanisation linéaire le long de la RD26 et de chemins perpendiculaires. Il est relativement plus dense, le tissu bâti conserve les mêmes caractéristiques que les autres centres secondaires.

**DECOUPAGE DE LA COMMUNE DE L'ENTRE-DEUX
EN CINQ QUARTIERS**



Document n° 5 : Carte du découpage de la commune de l'Entre-Deux

Source : POS

Réalisation : Lebeau Jimmy

C. Topographie

Au niveau de la topographie, on remarque un grand écart du fait que la ville se situe sur un plateau entouré de montagnes. Le niveau varie de 300 m (la Pointe) à 1800 m (le Dimitile).

Le territoire communal est de plus limité par des barrières naturelles :

- Au Nord par le Dimitile
- A l'Ouest par la Ravine du Bras de Cilaos
- A l'Est par la Ravine du Bras de la Plaine
- Au Sud le territoire se termine en pointe par la jonction des 2 ravines qui donnent naissance en aval à la rivière Saint-Etienne.

Ces barrières naturelles sont les éléments qui font que le village est enclavé. Il n'y a que deux points d'accès automobile et la ville n'est pas un point de passage pour en rejoindre une autre.



Document n° 6 : Illustration des limites géographiques de la commune

Source : Google Earth

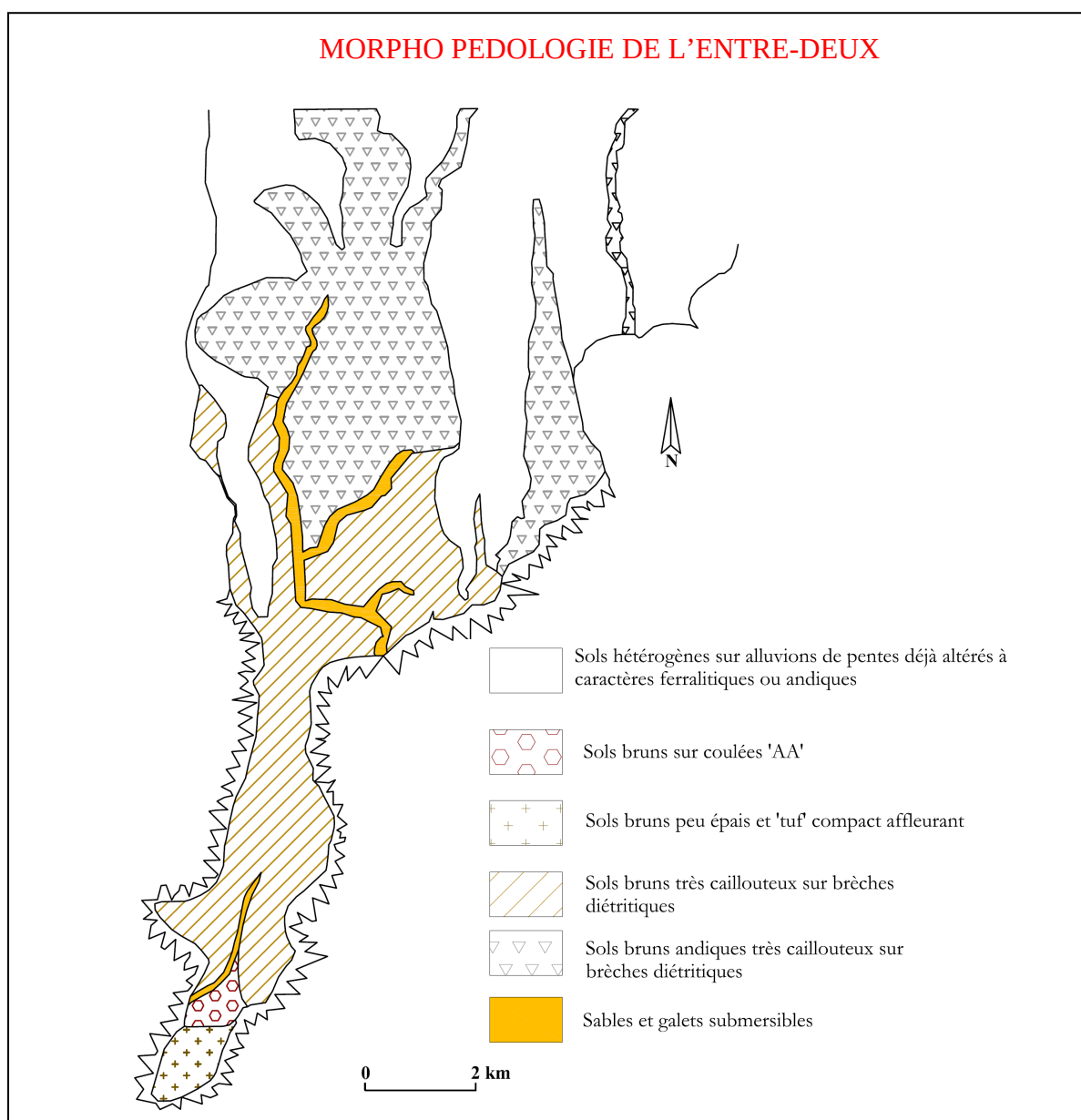
Auteur : Lebeau Jimmy

D. Géologie – Morpho pédologie

La commune est établie sur des terrains volcaniques faisant partie du cône externe du volcan bouclier du massif du Piton des Neiges.

On trouve deux types de sols bien différenciés sur la commune :

- Des sols hétérogènes sur alluvions de pente déjà altérés à caractères ferralitiques ou andiques, sur les reliefs très disséqués et accidentés (aux pentes très fortes) correspondant aux crêtes escarpées au Nord de la commune (Dimitile...) et appartenant à une des phases d'activité du massif du Piton des Neiges. Les sols ferralitiques sont généralement les plus vieux sols (minimum de 50 000 ans)
- Des sols bruns andiques très caillouteux sur brèches détritiques correspondant au plateau en pente douce de la commune. Ce sont les sols les plus intéressants de l'île.



Document n° 7 : Carte morphopédologique de l'Entre-Deux

Source : POS

Réalisation: Lebeau Jimmy

E. Hydrologie :

La structuration du réseau hydrographique est liée à l'existence de nombreuses ravines et sillons d'écoulement naturel, collectant et acheminant vers l'océan les eaux pluviales et les eaux souterraines des planèzes, dans un contexte général de sols volcaniques perméables. Le réseau est constitué des deux principales ravines que sont le Bras de Cilaos et le Bras de la Plaine. Ce sont des cours d'eau à débit permanent. Il faut rappeler que le réseau hydrologique est la cause de l'enclavement de la commune avec les deux bras de rivière qui limite son territoire à l'Est et à l'Ouest.

Les sources d'eau naturelles de la ville permettent une autosuffisance en eau et évitent aussi les coupures d'eau lors de période cyclonique.

F. Identité culturelle de l'Entre-Deux

L'identité culturelle est un des facteurs essentiels de l'identité même du territoire. Cette identité peut se caractériser par l'histoire qu'a connue le territoire, son architecture, sa composition, son économie etc. Tous ces facteurs peuvent définir une identité culturelle propre au territoire étudié.

1. Histoire :

L'histoire de l'Entre-Deux a beaucoup participé à son identité culturelle et à la formation du village créole que l'on connaît aujourd'hui.

Au XVII^{ème} siècle, l'Europe est conquise par le café. A cette époque la France dépend des hollandais pour leur besoin en café. Louis XIV décide qu'il faut cultiver cette plante et Colbert se charge ainsi de la développer sur l'île Bourbon (du nom de la lignée des rois) ancien nom de l'île de la Réunion. Le café « marron » de la famille des Rubiacées pousse à partir de 600m au dessus de la mer. La « civilisation du café » est donc à l'origine du peuplement du Sud de l'île.

L'Entre-Deux n'échappe pas à ce développement du café. La compagnie des Indes exige cette culture du café dans les années 1720-1730. Elle désigne donc deux concessionnaires qui vont réaliser des plantations de café. Cette culture du café a donc été à l'origine des premiers habitants de l'Entre-Deux.



Photo n° 3 : Pied de café Bourbon pointue située à l'Office de Tourisme

Une autre page de l'histoire de l'Entre-Deux est celui du marronage à l'époque de l'esclavage. Il s'agissait de la fuite des esclaves hors de la propriété de leur maître. Les esclaves s'enfuyaient dans l'île vers les montagnes pour ne pas être retrouvés facilement. Les particularités géographiques de l'Entre-Deux ont joué un rôle essentiel dans ces fuites. L'îlet isolé forme en effet une sorte de camp retranché naturel.

La toponymie des hauts de l'île est d'ailleurs marquée par les noms d'anciens marrons comme pour le sommet de montagne le plus haut de l'Entre-Deux : le Dimitile trouve son origine dans le nom du marron Dimitil qui signifie « le guetteur » en malgache.

L'Entre-Deux est donc une civilisation rurale qui cultive à côté du café, du maïs, du blé etc. Les premiers habitants élèvent aussi des animaux de basse cour. La culture est à cette époque destinée à l'exportation et l'élevage à l'autosubsistance.

L'Entre-Deux n'est pas une commune au début de son existence. Elle est tout d'abord rattachée à la commune de Saint-Louis en 1780 puis à la commune de Saint-Pierre en 1789. Les démarches administratives sont donc faites à Saint-Pierre. A la suite d'une pétition, l'Entre-Deux devient une section spéciale de la commune de Saint-Pierre, ce qui va permettre de faciliter les démarches administratives.

L'Entre-Deux devient une commune le 31 mars 1882. Elle voit son territoire doté alors d'un hôtel de ville (1886), plusieurs grands travaux vont être réalisés (routes, réseau d'eau...)

Au cours du XXe siècle le village va connaître beaucoup de mutations. En effet en 1890 la prospérité de l'Entre-Deux va être remise en cause par le développement d'un champignon dans les plantations de café, le « Emilia vaxtatrice ». Les planteurs vont donc devoir s'orienter vers d'autres cultures coloniales : le géranium, la canne à sucre, le tabac etc.

Il y a entre 1920 et 1930 l'installation de service public comme le service postal, le poste de gendarmerie.

Les véritables aménagements vont être faits à partir des années 1950 avec le développement des routes, des citernes d'eau, du réseau électrique, d'édifices publics etc.

Entre 1980 et 1990 le commissariat à l'aménagement des hauts va décider d'un plan de restructuration du bourg. Ce plan va conduire à la physionomie actuelle du centre (infrastructure, loisirs...).

Au niveau économique, certaines cultures sont abandonnées comme le tabac ou le géranium. L'élevage de poulet quant à lui s'est développé. L'Entre-Deux est aujourd'hui une des principales régions avicoles de l'île.

2. Architecture

L'architecture à la Réunion est marquée par la construction des cases créoles. L'Entre-Deux possède sur son territoire de nombreuses cases créoles. Ces cases ont pu être rénovées et sont protégées comme patrimoine de la ville et de son histoire. Elles font partie intégrante de l'identité du village créole. La préservation de ces cases créoles, du savoir-faire et des traditions architecturales a été permise grâce à la situation géographique du village et son enclavement.

Le développement de ces cases créoles s'explique par le fait que le matériau principal nécessaire à leur construction est le bois qui est abondant à l'époque de leurs constructions à l'Entre-Deux.

La case créole peut être construite de manière différente en fonction des moyens du propriétaire.

Les constructions commencent au XVIII^e siècle, il va y avoir des évolutions de la case créole jusqu'à la case pavillonnaire avec une toiture à quatre pans.

Dans les années 1800-1810, le néoclassicisme marque aussi l'architecture locale avec un renouveau décoratif fait de piliers, pilastres ou de colonnes, qui vont être réalisés en une seule pièce de bois principalement de Grand Natte (cf. végétation endémique de la Réunion). Cette période va quand même être limitée par rapport au fait que l'architecture locale est tout de même rustique.

Certaines cases créoles vont ensuite avoir une varangue qui va permettre la ventilation naturelle, ce sera un signe extérieur de richesse.

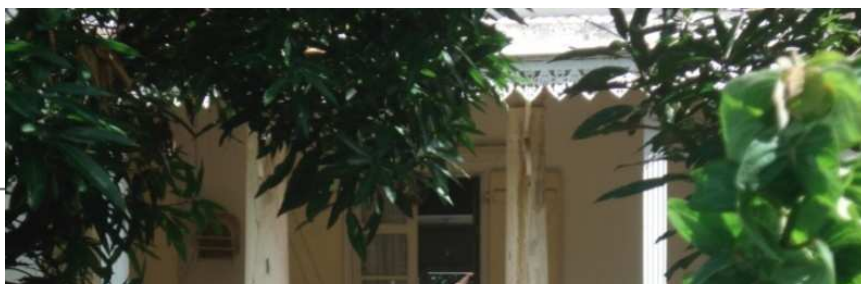


Photo n° 4 : Case créole avec piliers et varangue en façade ; située rue du Commerce

Les maisons créoles possèdent aussi un jardin de type créole qui est situé devant la case et qui a pour particularité d'être symétrique par rapport à l'allée qui sert à l'accès de la maison.

La première maison coloniale du village avec une varangue date de 1863. Elle est encore visible dans le village mais n'est plus habitée et nécessite d'être rénové.



Photo n° 5 : Case créole la plus ancienne du village, situé rue des Frères

3. Patrimoine :

La commune possède un patrimoine architectural et urbain riche et varié avec des boutiques et des cases créoles de bonne qualité. Les espaces publics, les rues, les jardins privés forment un tout qui fait la qualité du village créole et éveille l'intérêt des touristes. Les

éléments patrimoniaux qui sont énoncés dans le POS (Plan d'Occupation des sols) sont principalement situés dans le centre ville comme l'Eglise, la Cure, quelques maisons créoles etc.

Le patrimoine naturel joue aussi un rôle essentiel. Pour permettre sa préservation, des ZNIEFF (Zone Nationale d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique) ont été mise en place dès 1982. Sur l'Entre-Deux on distingue aujourd'hui 3 de ces zones de type 1 qui englobe :

- Forêt tropicale humide
- Dimitile
- Les Hauts de l'Entre-Deux

Les ZNIEFF de type 1 sont des secteurs avec une superficie limitée, caractérisés par la présence d'espèces rares ou remarquables, caractéristiques du patrimoine national ou régional.

Il y a aussi une ZNIEFF de type 2 qui englobe le Piton des Neiges. Le type 2 quant à lui regroupe de grands ensembles naturels riches et peu modifiés ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

4. Végétation et faune

La commune est située dans une région où la pluviométrie est bonne (environ 1920mm par an). Elle possède grâce à cette pluie un couvert végétal luxuriant qui se compose de boisement autour des habitations mais aussi le long des ravines.

L'espace naturel de l'Entre-Deux héberge des espèces diverses notamment des bois de couleurs tel que : des grands nattes, des petits nattes, du bois jaune beaucoup plus rare et même des bois de fer. Les bois de couleur étaient utilisés à l'époque pour la construction et la décoration car il n'y avait pas de peinture pour coloriser le bois.

Les hauts de l'Entre-Deux possèdent une grande biodiversité qui nécessite d'être préservée. Des périmètres sensibles englobent ainsi les reliques de végétation indigènes intacte, ainsi que des biotopes.

Ces périmètres sont composés de :

- La partie Ouest des Hauts de l'Entre-Deux,
- Les vallées des plus importantes ravines entaillant la planèze du Dimitile,
- La partie Nord de la planèze.

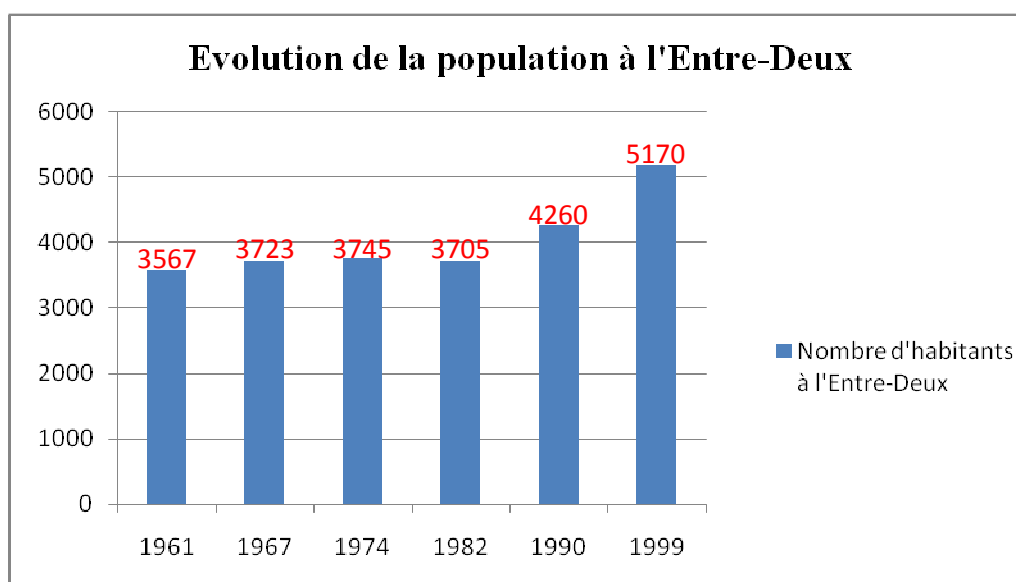
Planèze désigne toute la zone au relief peu accidenté située à l'Est et Nord Est de la crête du Gaspard.

G. Population entredeusienne

1. Evolution de la population

D'après le sondage de l'INSEE effectué en 1999, l'Entre-Deux compte 5170 habitants (2558 hommes et 2612 femmes), soit une densité de 77 habitants au km². La population de la ville est en forte augmentation, elle a gagné 910 habitants en neuf ans.

Sur ces 910 habitants en plus, il y en a 490 qui sont issus de l'excédent naturel de la commune (763 naissances et 273 décès) et 420 personnes qui sont venues s'installer sur le territoire.



Document n° 8 : Evolution de la population à l'Entre-Deux de 1961 à 1999

La population de l'Entre-Deux est assez âgée par rapport à la moyenne du département. Il y a 243 habitants qui ont 75 ans ou plus, ce qui représente 4,7% de la population contre seulement 2,8% dans le département.

La population des jeunes n'est pas en reste : 1773 jeunes de moins de 20 ans, soit 34,3% de la population de la ville tandis qu'à l'échelle du département il y en a 36,2%.

La population de l'Entre-Deux est peu active tout comme celle du département. Sur les 5170 habitants, il y a 2125 personnes qui ont un emploi.

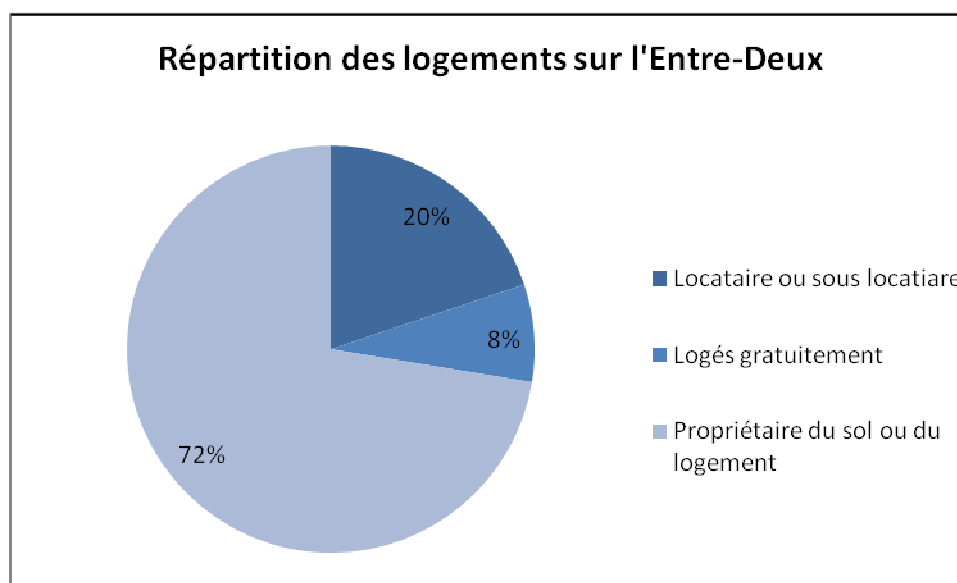
2. Logement

La commune compte 1907 logements dont 1642 résidences principales et 77 secondaires ou occasionnelles. Au cours du recensement de l'INSEE, 188 logements ont été déclarés vacants.

Les logements sont plus vétustes que la moyenne du département : 739 ont été construits depuis 1990, soit 39%, contre 35% dans le département.

On peut noter que la plupart des habitants de la commune sont propriétaires de leur logement, 72% de la population.

Parmi les résidences principales on peut décomposer le parc des logements en fonction du statut de propriétaire ou locataire.



Document n° 9 : Répartition des logements sur l'Entre-Deux

Les logements ne possèdent pas tous les installations sanitaires nécessaires. En effet 90% des résidences principales disposent d'un WC intérieur et d'une baignoire (ou d'une douche). Il faut quand même noter que 22% de ces logements ne possèdent pas l'eau chaude et 5% n'ont aucun de ces éléments soit 86 logements.

3. L'automobile

L'automobile est un moyen de transport important dans le département. L'Entre-Deux n'échappe pas à cette tendance. Il n'y a que 647 logements qui n'ont pas d'automobiles, la proportion de ceux qui ont au moins une automobile est de 60,6%. Dans le département cette proportion est de 63,2%.

4. Activité touristique

L'Entre-Deux a reçu la visite de 10 260 touristes en 2007. Pour développer cette affluence de touristes, la ville doit augmenter ses structures d'accueil. En effet la commune ne possède au total que 200 lits pour accueillir les touristes locaux ou de l'extérieur. En période touristique, toutes les structures d'accueil affichent complet ce qui démontre un réel manque dans ce domaine.

La commune doit aussi mettre en place des produits à consommer tel que l'artisanat local (tailleur de pierre, tressage de Choca, fabrication d'objets divers...). Il faut développer l'identité créole du village, ne pas dénaturer le patrimoine que l'Entre-Deux possède.

H. Equipements et services de la commune :

La commune doit subvenir au besoin d'une population grandissante. Avec plus de 5000 habitants, elle doit avoir les infrastructures et les services nécessaires pour répondre aux besoins de ces administrés.

1. Equipement scolaire, culturels et socio-éducatifs

L'Entre-Deux a sur son territoire 5 écoles maternelles et primaires qui regroupent 10 classes maternelles et 25 classes primaires. Elle possède aussi un collège qui lui est constitué de 16 classes.

Ces écoles sont éparpillées sur les quatre quartiers de la commune et regroupent un total d'un peu plus de 1000 élèves.

Les équipements culturels et socio-éducatifs sont plutôt regroupés dans le centre-bourg :

- 1 salle multimedia
- 1 bibliothèque
- 1 salle des fêtes
- 1 cinéma

2. Equipements sportifs

Les équipements sportifs sont nombreux sur l'Entre-Deux. Ils ont une bonne répartition sur le territoire et sont assez diversifiés. Le centre ville possède un terrain de football ainsi qu'un complexe sportif qui comprend un gymnase, une salle de sport, un mini volley-ball, un mur d'escalade.

Le stade municipal lui est situé un peu avant le centre ville et peut accueillir différent sport comme le football ou l'athlétisme.

Les boulodromes sont au nombre de 2 et sont situés au centre ville et à Ravine des Citons. Ravine des Citrons possède aussi un terrain de tennis.

Il faut aussi noter la présence d'une piste de décollage pour le vol libre située au Dimitile.



Photo n° 7 : Terrain synthétique situé à la Mare



Photo n° 6 : Terrain multisports situé à la Mare

3. Services offerts au public :

La commune propose des services publics qui sont nécessaires à son bon fonctionnement. Elle possède donc un hôtel de ville qui est situé sur la place étudiée. Elle possède également une gendarmerie, d'une poste située rue du Commerce ainsi que d'un syndicat d'initiative.

La rue du Commerce abrite comme son nom l'indique quelques commerces. La population peut ainsi subvenir à ses besoins sans se déplacer dans une ville voisine. Il y a dans la rue une pharmacie, une quincaillerie, un marchand de légume, un magasin d'alimentation etc. La commune possède aussi sur son territoire quelques cabinets de médecin.

On peut dire que la commune possède tous les services nécessaires à son bon fonctionnement et au confort de la population (loisirs, besoin alimentaire, santé...)

I. Economie de la commune

D'après les statistiques locales de l'INSEE au 31 décembre 2005, la commune de l'Entre-Deux n'offre pas beaucoup d'emploi. En effet il y a sur le territoire 774 emplois pourvus. Il y a sur la commune 535 demandeurs d'emplois.

Le village possède 210 établissements actifs. Au niveau du découpage des secteurs d'activités, il y a une grosse partie qui se situe dans les services avec 49,5%. La part de l'industrie est de 9%, celui de la construction 20,5% et du commerce 20%. Avec ce découpage, le tourisme est donc une grosse partie des revenus de la mairie car font vivre les établissements de service.

Les entreprises de la commune ne sont pas très grosses. En effet la part des entreprises de 1 à 9 salariés est de 40% et celle de plus de 10 salariés est de 4,8%.

L'économie de la commune n'est donc pas en très bonne forme dû à un manque d'emploi. Une augmentation de l'afflux de touristes pourrait permettre un développement des activités de service sur la commune.

J. Conclusion sur la présentation de la commune

L'Entre-Deux est donc un village assez dynamique malgré son enclavement. Il montre sa volonté à vouloir préserver son identité créole avec des mesures comme l'adoption de la charte « village créole ».

Son histoire, son architecture, son artisanat fait partie intégrante de son identité culturelle. Développer cette identité culturelle ne peut être que bénéfique pour le tourisme, une des bases de l'économie du village.

La place de la mairie située au centre bourg nécessite d'être aménagée pour rappeler un peu l'identité créole du village. Il faut réaliser un état des lieux de celle-ci afin de comprendre ses aspects positifs et négatifs.

II. Présentation de la place de la mairie

A. L'histoire de la place :

La place a connu beaucoup de mutations au cours du temps. Dans les années 40, il y avait une ancienne mairie à l'architecture créole. Elle était fréquentée du fait de la nécessité des services publics dans la vie de tous les jours (distribution de bons de rationnement...).



Photo n° 8 : Ancienne mairie dans les années 40

Source : Association Entre 2 Zépok

Les mutations qu'a connues l'Entre-Deux dans les années 1950 ont apporté quelques modifications par rapport à l'aménagement autour de l'ancienne mairie.



Photo n° 9 : Ancienne mairie après quelques aménagements dans les années 50

Source : Association Entre 2 Zépok

La place a ensuite subi à la fin des années 60 des travaux d'aménagement qui ont conduit à la réalisation d'une nouvelle mairie, achevée en 1971. Il s'agit de la mairie que l'on connaît actuellement.



Photo n° 10 : Mairie actuelle à la fin des années 70

Source : Association Entre 2 Zépok

B. Présentation et localisation

1. Etat des lieux :

La place de la mairie est donc située à l'Entre-Deux. Elle est à l'entrée du centre bourg de la ville et elle est traversée par la rue du commerce, artère économique du village. Du fait de cette rue, la place est donc divisée en deux parties, une qui accueille des services publics, l'autre qui ne possède pas beaucoup d'infrastructures et qui sert à accueillir des manifestations. Sur cette seconde partie de la place sont implantés des bâtiments comme la bibliothèque municipale. Leur implantation est faite sur le pourtour de la place ce qui permet d'avoir de l'espace pour les manifestations.



Photo n° 11 : Première partie de la place qui accueille la mairie



Photo n° 12 : Deuxième partie de la place qui accueille les manifestations

La place est entourée du collège, d'une buvette et d'une épicerie entre autre. Il s'agit aussi de la place la plus grande du village et accueille les événements les plus importants.



Photo n° 14 : Buvette présente au Sud de la place



Photo n° 13 : Collège présent au Sud de la place

La place était à l'époque déjà très fréquentée du fait de la présence de la mairie. De plus les événements qui se déroulent à l'Entre-Deux sont la plupart du temps organisés sur cette place. Il s'agit donc d'une place qui est importante aux yeux des entredesusiens et de l'histoire de la ville.

La place actuelle n'est pas assez attrayante et n'attire plus beaucoup la population. Elle manque surtout d'identité et d'espace de promenade. Elle n'est vraiment fréquentée que lorsqu'il y a des manifestations organisées. L'identité du village créole n'est pas assez marquée sur la place, elle ne reflète pas l'état d'esprit du village et les richesses culturelles qu'il possède. De plus les touristes s'y arrêtent rarement car elle ne propose pas d'activités intéressantes.

L'économie de la ville, qui se repose sur le tourisme, a besoin d'être relancer. Une nouvelle place accentuerait peut être l'afflux touristique avec de nouvelles activités à leur proposer et aussi leur montrer un peu le patrimoine du village dès leur arrivée dans le centre bourg.

La circulation devient de plus en plus importante autour de la place du fait que pratiquement tous les habitants qui possèdent une voiture passent à proximité de celle-ci. La place a donc perdu de son attrait du fait que de moins en moins de villageois se déplacent à pieds pour se rendre aux magasins de la rue du Commerce ou pour aller à la mairie. Cette croissance de la circulation va aussi provoquer un manque de place de stationnement.

La délimitation de la place qui nous intéresse intègre la mairie, le parking situé en arrière, le réfectoire ainsi que la place qui accueille les manifestations actuellement.

2. Localisation

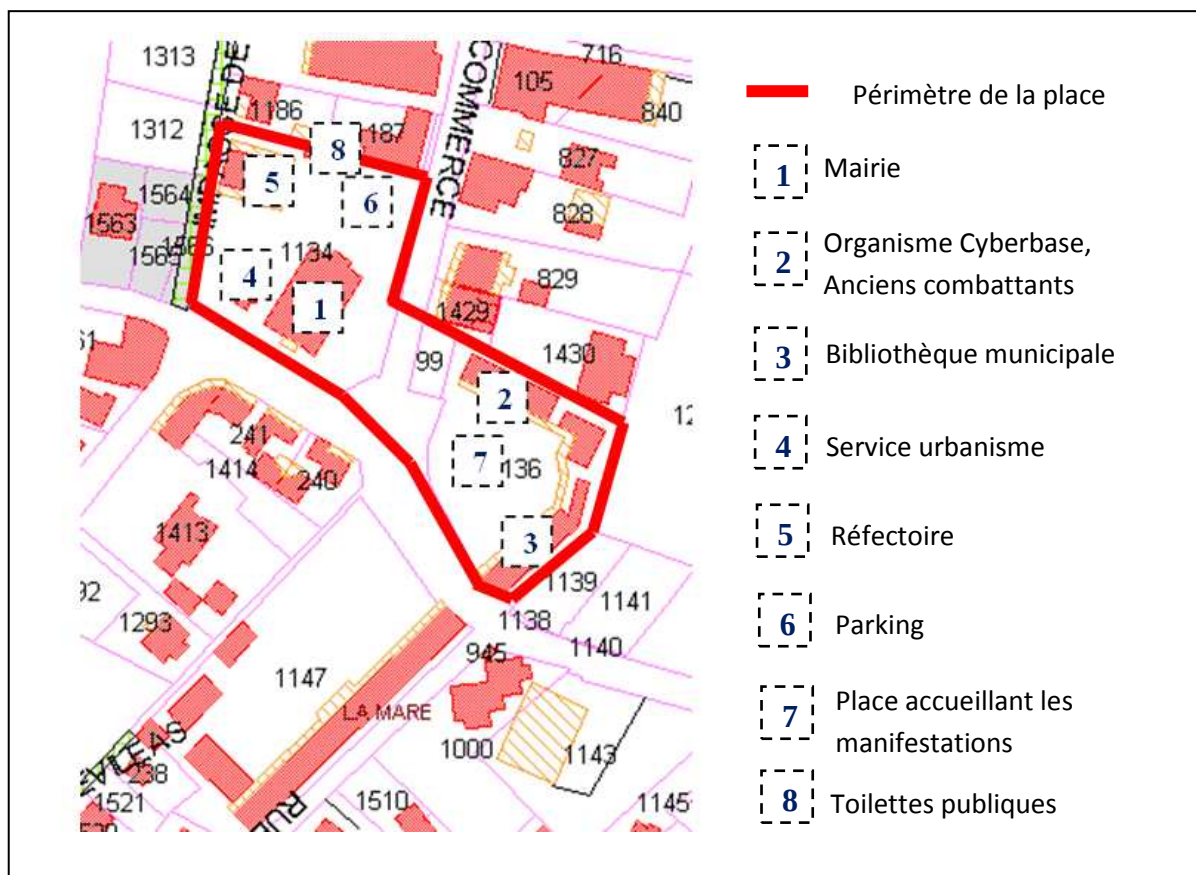


Document n° 10 : Localisation de la place de la mairie

Source : Mappy

Réalisation : Lebeau Jimmy

3. Composition de la place



Document n° 11 : Délimitation de la place et sa composition

Source : Cadastre

Réalisation : Lebeau Jimmy



Photo n° 16 : Hôtel de ville



Photo n° 15 : Parking situé derrière la mairie



Photo n° 17 : Bibliothèque municipale



Photo n° 18 : Organisme Cyberbase, Anciens combattants



Photo n° 19 : Réfectoire

La place est donc principalement composée de bâtiments publics. Il y aussi des toilettes publiques au niveau du parking situé derrière la mairie. On peut noter que le service urbanisme de la mairie n'est pas situé dans le bâtiment de la mairie mais dans une annexe située juste à côté.



Photo n° 20 : Toiletttes publiques en mauvais état



Photo n° 21 : Local service urbanisme

C. Règlement de l'urbanisme :

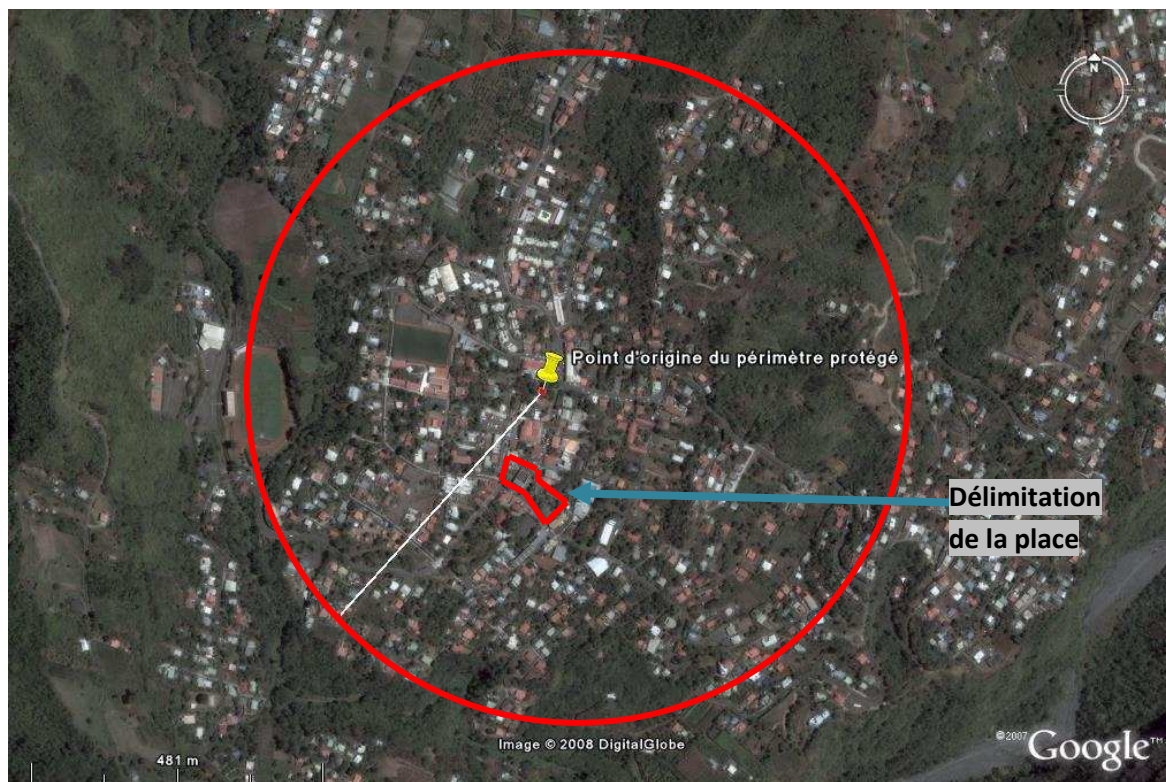
D'après le zonage du POS qui a été réalisé en 1994, la place de la mairie se trouve dans une zone UA. Cette zone correspond au centre bourg à caractère patrimonial où l'objectif est de valoriser l'habitat créole. Elle est donc principalement réservée aux habitations, aux commerces et aux services. Le règlement UA permet donc la préservation du paysage urbain au cachet créole marqué et naturel.

Dans cette zone, il est interdit de construire des entrepôts, des commerces de plus de 200m². Les raccords en électricité et en télécommunication doivent être souterrains. Les constructions doivent s'implanter à au moins 4 m de l'emprise des voies. L'emprise au sol des constructions ne doit pas excéder 50% de la superficie de l'unité foncière.

L'aspect extérieur (dimensions, architecture, situation...) des bâtiments ne doivent pas être en opposition par rapport aux éléments environnants. Les constructions doivent vraiment s'intégrer dans l'espace qui l'environne. Il faut par exemple que les bâtiments qui sont construits possèdent obligatoirement une toiture à plusieurs pans. Pour les façades, il est interdit d'utiliser des briques, des parpaings apparents etc. Le matériau favorisé pour les façades est le bois, comme les cases créoles d'antan.

Les espaces libres doivent obligatoirement être plantés.

La place est située dans un périmètre protégé par les bâtiments de France. Le point d'origine du territoire protégé est une case créole qui est aujourd'hui un snack bar. Il est situé au bout de la rue du commerce et le périmètre protégé est de 500 m autour de cette case. Les permis de construire sont donc étudiés par l'Architecte des Bâtiments de France pour pouvoir être validés.



Document n° 12 : Périmètre protégé par l'Architecte des Bâtiments de France

Source : Google Earth

Réalisation: Lebeau Jimmy



Photo n° 22 : Case à l'origine du périmètre protégé par les Bâtiments de France

Le SCOT quant à lui veut prévaloir la conservation et la valorisation du patrimoine, densifier et embellir le centre en créant des logements, des hôtels, une maison des artisans etc. Toutes ses mesures sont aussi prévues pour attirer plus de touristes. Les quartiers périphériques sont insuffisamment équipés et mal reliés par rapport au centre bourg. D'autres objectifs pour le SCOT sont de construire du logement neuf (450 d'ici 2010), moderniser le réseau viaire, développer l'emploi et l'activité touristique.

D. Les différentes utilisations de la place :

1. Stationnement

La place a actuellement un rôle de stationnement avec des parkings situés au Nord, au Sud et à l'Est de la mairie. Le besoin de stationnement est de plus accru par la présence de la mairie, de la pharmacie, du cabinet médical, du collège et des commerces. Il y a donc aux heures de grandes fréquentations des problèmes de stationnement et de circulation.

La répartition des places de parking est mal faite. Il y a plusieurs petits parkings autour de la mairie ce qui provoque un manque d'organisation et une perte d'espace.



Photo n° 24 : Parking situé au Nord de la mairie



Photo n° 23 : Parking situé à l'Est de la mairie

La rue du Commerce est très fréquentée durant la journée et ne possède pas beaucoup de stationnement. Cette rue qui coupe la place en deux parties n'est composée que de services à la population (commerces, médecin, pharmacie, poste...). L'influence des véhicules est donc importante sans beaucoup d'espaces de stationnements.



Photo n° 25 : Rue du Commerce

2. Manifestations

Le mobilier urbain de la place est assez présent mais le cadre de la seconde partie de la place n'est pas très agréable du fait de l'espace nécessaire à l'accueil des manifestations.

En effet, la place accueille des manifestations en tout genre tout le long de l'année. Pour l'année 2008 il y aura par exemple sur la place des événements comme la fête de la Victoire qui va avoir lieu sur la place près du monument aux morts (le 8 mai). Il y aura aussi des manifestations comme la fête de la musique le 21 juin, le festival de la citoyenneté etc.

Il y a aussi la fête phare du village qui est la fête du choca, du 25 au 27 juillet, qui rassemble beaucoup de personnes avec des visiteurs locaux et des touristes.

Toutes ces manifestations rassemblent la population de la commune au niveau de la place de la mairie. La place accueille donc beaucoup de personnes lors de ces fêtes et manifestations.

E. La circulation autour de la place

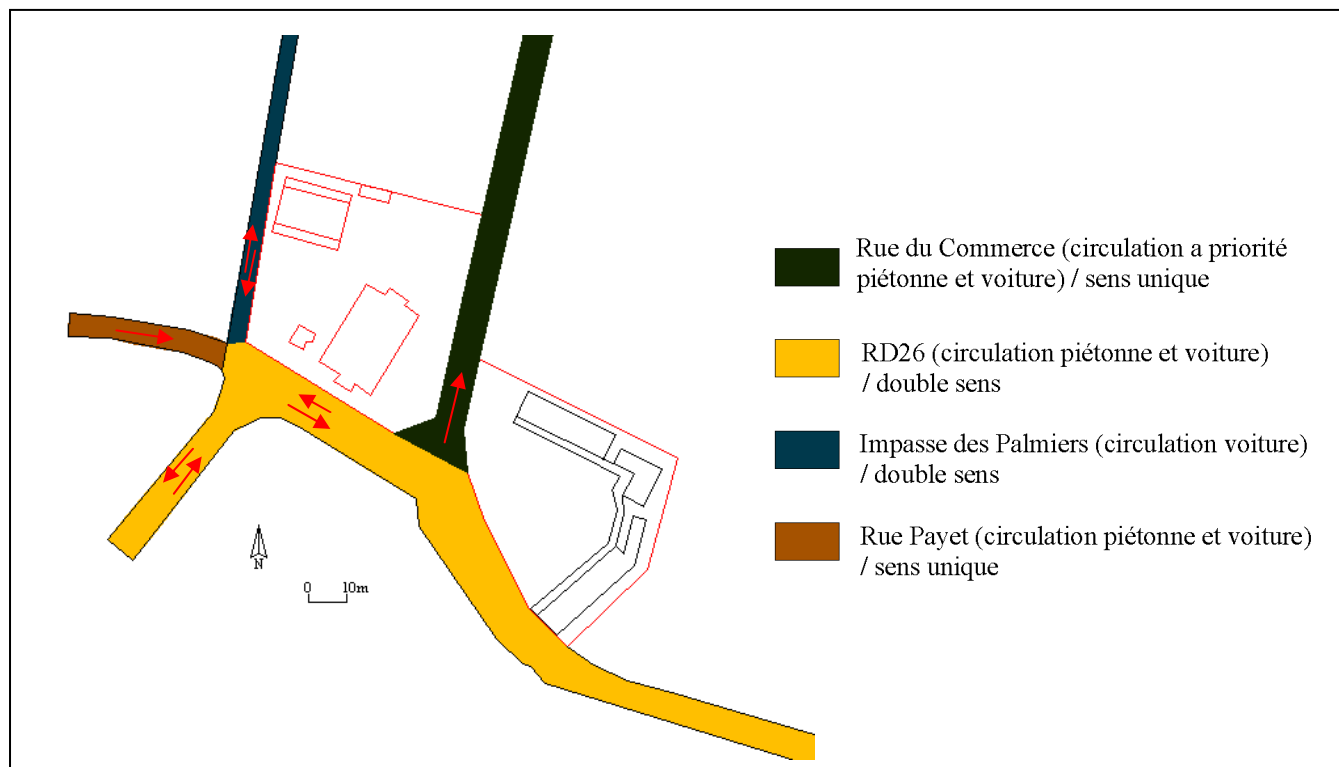
Le réseau routier autour de la place est bien structuré avec en plus une rue du Commerce qui est restée prioritaire au piéton. Elle est à sens unique. La voirie à l'Ouest de la mairie, l'impasse des Palmiers, est en mauvais état et sert principalement à l'accès au réfectoire, au parking et aux quelques habitations de l'impasse. L'impasse dessert aussi le service technique de la mairie et est donc souvent utilisée.



Photo n° 26 : Impasse des Palmiers

La route qui se situe devant la mairie, la Route Départementale 26, connaît une grosse fréquentation. Il s'agit d'une route que tous les entredeusiens utilisent pour se rendre dans le centre du village ou se rendre dans les quartiers d'habitation de Bras Long ou Ravine des Citrons.

Le parking situé au devant de la mairie perturbe le trafic de cette voie principale avec les entrées et sorties de voiture.



Document n° 13 : Plan de circulation autour de la mairie

Réalisation: Lebeau Jimmy

F. Environnement de la place

1. Bâtiment environnant

Les bâtiments publics situés sur la place sont donc principalement la mairie et la bibliothèque municipale. Les bâtiments environnants sont principalement de type R et relativement peu de R+1. Avec la rue du Commerce qui traverse la place, on peut dire que tous les éléments importants de la ville sont autour de cette place. Tous les besoins de la population sont concentrés en une zone et la place est le centre de celle-ci.

2. Sécurité et accessibilité

La mairie est accessible aux handicapés par l'intermédiaire de rampes d'accès et de la présence de parking pour handicapés à proximité. La bibliothèque municipale située sur la 2^{ème} partie de la place est elle aussi accessible aux handicapés. On peut noter tout de même l'absence de « bateau » au niveau des trottoirs au début de la rue du Commerce qui ne permet pas le passage de personnes à mobilité réduite d'une partie de la place à l'autre.



Photo n° 27 : Accès handicapés aux organismes situés sur la 2^{ème} partie de la place



Photo n° 28 : Accès handicapés au niveau de la mairie

Au niveau de la sécurité aux abords de la place, on peut noter un relatif danger au niveau du parking au Sud de la mairie. En effet lorsque les voitures sortent de leur place de stationnement, ils sont directement sur la RD26 ce qui provoque en plus des ralentissements.

Les ralentisseurs, qui sont justement placés devant le parking Sud, situés sur la RD 26 sont placés en quinconce. Cette disposition entraîne des déviations des voitures sur la voie opposée pour éviter le ralentisseur.



Photo n° 29 : Ralentisseurs situés au Sud de la mairie

La sécurité aux abords du collège est assurée par la pose de barrières le long des trottoirs jusqu'au passage piétons. On retrouve d'ailleurs ces mêmes barrières sur la seconde partie de la place.

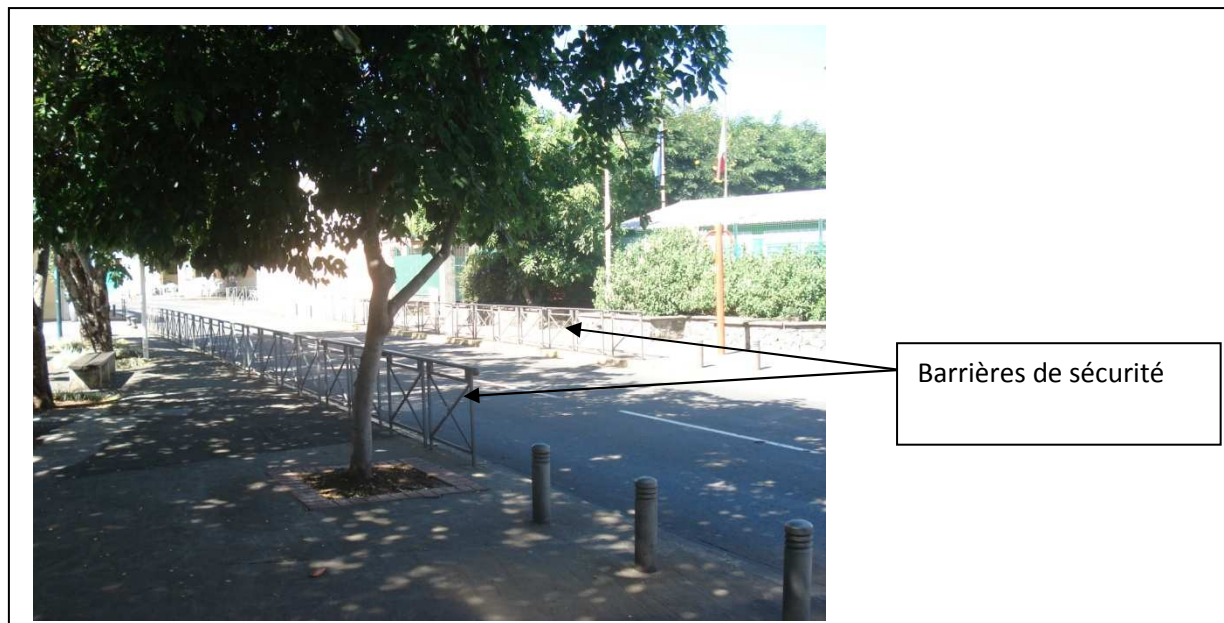


Photo n° 30 : Barrières de sécurité aux abords de la place et du collège

3. Mobilier urbain existant

La place possède un mobilier urbain assez complet. En effet il y a des bancs qui permettent aux gens de s'asseoir à l'ombre avec des arbres relativement grands. Certains bancs sont tout de même abimés et nécessitent d'être remplacés. Les bancs sont au nombre de 26 sur toute la place.

Des poubelles sont au nombre de quatre et sont disséminées sur les deux parties de la place pour éviter les jets d'ordures sur la voirie. Elles sont en nombre insuffisante car certaines zones de la place sont éloignées des poubelles ce qui provoquent des jets d'ordure sur la voie publique.



Photo n° 31 : Bancs sur la place en mauvais état



Photo n° 32 : Poubelle présente sur la place

Sur la seconde partie de la place on peut noter la présence d'un kiosque qui est utile lors de manifestations. Le kiosque est aussi entouré de plusieurs bancs qui sont en mauvais état et qui sont mal disposés. Il y aussi un panneau d'affichage qui informe la population sur tous les évènements qui ont lieu sur l'Entre-Deux.



Photo n° 34 : Panneau d'information

4. Monuments et sculptures

Il y a sur la place quelques monuments qui rappellent un peu l'histoire de l'Entre-Deux. On peut distinguer un mémorial de l'esclavage près de la mairie.

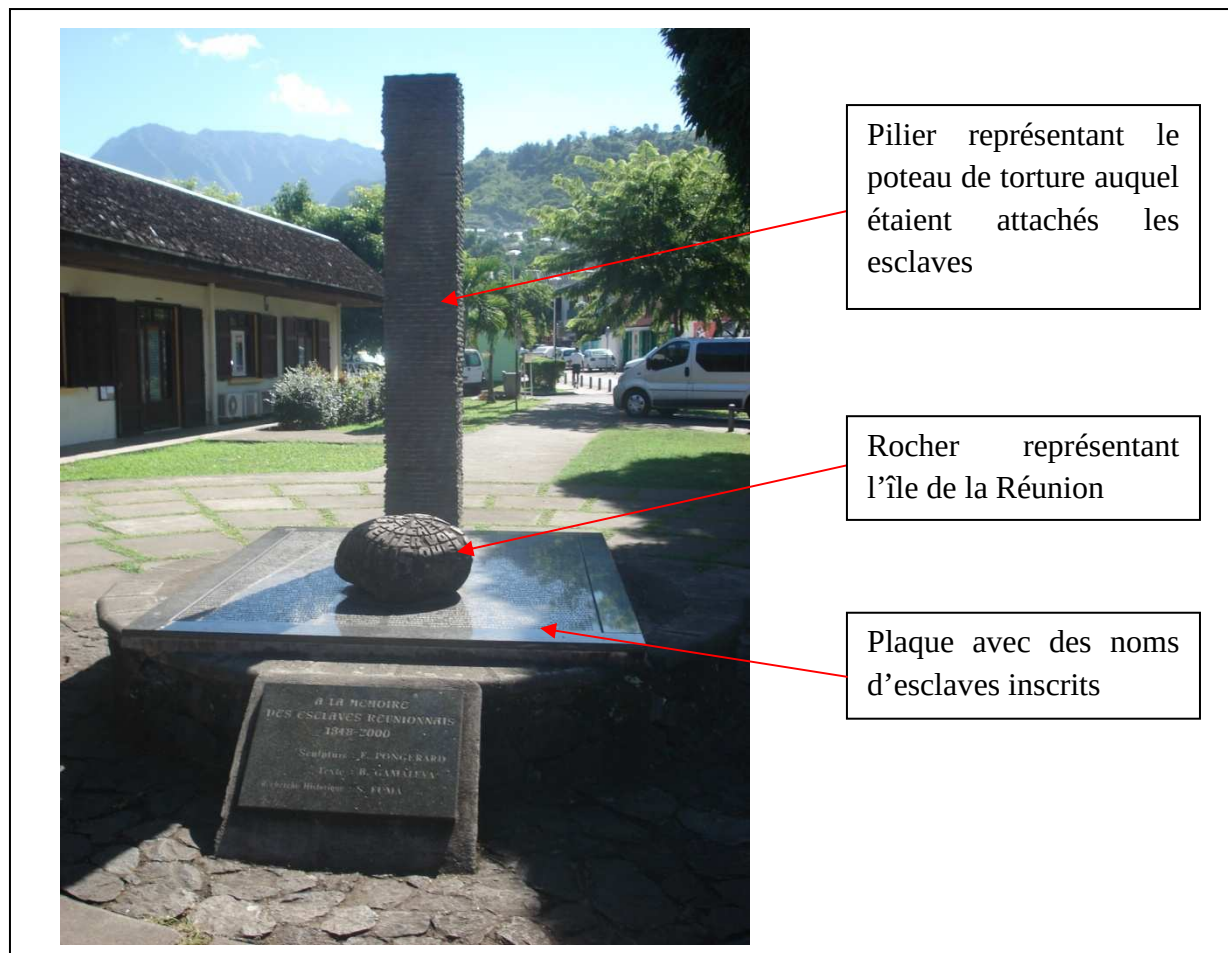


Photo n° 36 : Mémorial de l'esclavage

Sur la seconde partie de la place, il y a le monument aux morts représentant les anciens combattants de l'Entre-Deux qui ont été volontaire pour participer aux Première et Deuxième Guerre mondiale.

On peut distinguer aussi une sculpture qui représente un taureau qui tire une charrette de cannes sur un bloc de rocher escarpé qui rappelle les hauts de l'Entre-Deux. Elle représente l'époque de la culture et de l'exploitation de la canne à sucre.



Photo n° 38 : Monuments aux morts



Photo n° 37 : Sculpture représentant
l'époque de la canne à sucre

5. Végétation sur la place

La végétation est assez présente sur la place. Beaucoup des arbres sur la place sont vieux et ont pris beaucoup de temps pour arriver à cet état de développement. Ils apportent donc beaucoup d'ombres car ils ont beaucoup de feuillages. Mais certains d'entre eux sont des espèces d'arbres qui n'auraient pas du être plantées car leurs racines soulèvent le béton du trottoir. Ce sont des espèces envahissantes comme le Calice du pape.



Photo n° 40 : Mangifera indica (Manguier)



Photo n° 39 : Delonix regia (Flamboyant)



Photo n° 41 : Ravinala madagascariensis (Arbre du voyageur)



Photo n° 43 : Tabebuia Pallida (Calice du pape)



Photo n° 42 : Soulèvement du trottoir à cause des racines



Photo n° 45 : *Dictyosperma album* (Palmiste)



Photo n° 44 : *Caryota obtusa* (Palmiste poisson)
Peut atteindre 40 m

III. Projet d'aménagement

A. Bilan de la place actuelle

La place étudiée possède donc des avantages et des inconvénients. Le but du projet d'aménagement est de pouvoir profiter des avantages qu'offre la place et réduire au maximum ces inconvénients en insistant sur l'identité du village créole. L'identité correspond donc à tous les critères vus dans la partie qui présentait le village avec son histoire, son architecture, son patrimoine et sa population. Il faut donc mettre en avant cette identité propre à l'Entre-Deux ce qui va pouvoir intéresser les touristes visitant le village.

Le projet futur qu'est de réaliser une nouvelle mairie sur la place doit aussi être pris en compte dans le projet d'aménagement, surtout vis-à-vis de son implantation qui va changer toute l'organisation de la place.

Le bâtiment de la mairie date des années 1970 et ne répond plus aux besoins dus à l'augmentation de la population. Déjà le fait que le service de l'urbanisme de la mairie se trouve en dehors du bâtiment montre les limites de la structure. Il y a donc une volonté des élus de réaliser une nouvelle mairie. Cette mairie sera située toujours sur la première partie de la place mais plus au Nord.

Le manque de dynamisme de la place peut être en partie résous par la délocalisation des associations qui sont situées sur la seconde partie de la place, au profit d'organisme qui seront plus aptes à intéresser la population locale ou les touristes de passage.

La population de l'Entre-Deux a de plus évolué. Les besoins de cette population ne sont plus les mêmes qu'il y 30 ans. Il faut donc apporter des modifications d'agencement sur la place sans porter atteinte à l'identité créole propre au village. On peut envisager l'implantation d'espaces verts autour de la future mairie.

L'avantage que possède la place est sa position, elle correspond à l'entrée du centre bourg du village. Il s'agit d'une place visible par tout visiteur de l'Entre-Deux, un lieu de repère pour toute personne de passage sur la commune.

Les places de stationnement vont aussi être réorganisées, centralisées devant la future mairie, ce qui va provoquer un léger changement de la circulation autour de la mairie.

B. Projet d'aménagement

La place doit donc être aménager en essayant de prendre en compte tous les dysfonctionnements cités précédemment.

Il faut donc rendre ce lieu attractif par rapport aux touristes en intégrant l'identité créole du village. La place devra être un point de repère où les visiteurs et les touristes pourront s'informer ou découvrir le patrimoine et l'identité culturelle de l'Entre-Deux. L'objectif est de rendre visible tous les éléments identitaires du village.

La future mairie devra changer sa localisation actuelle bien qu'elle sera toujours située sur la place. L'implantation de la première partie de la place va complètement changer du fait de la réalisation de la nouvelle infrastructure et d'un nouveau parking.

La seconde partie de la place ne va pas voir beaucoup d'aménagements de réaliser du fait du besoin de place pour l'organisation des différentes manifestations.

Les aménagements vont être séparés en trois parties pour plus de précision au niveau de leur localisation : une partie sur l'aménagement de la première partie de la place, une sur la deuxième et une autre partie sur les aménagements en commun.

C. Aménagement à réaliser sur la première partie de la place

1. Démolition des bâtiments

On parle ici des bâtiments situés sur la première partie de la place. En effet ces bâtiments vont devoir être détruit du fait de leur mauvais emplacement et de leur remplacement par l'implantation de la nouvelle mairie. On parle ici du réfectoire, des toilettes publiques, du service urbanisme ainsi que la mairie actuelle.

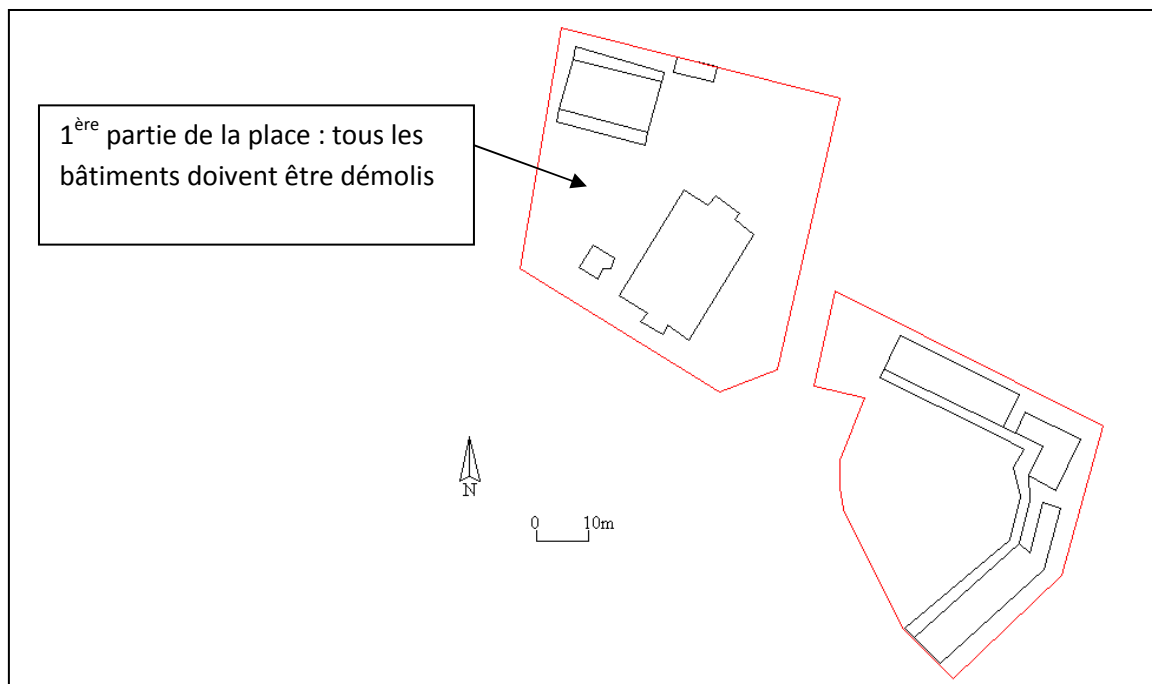
Le réfectoire de la mairie est mal implanté sur la place. Il sert à la distribution de nourriture pour les différentes écoles de l'Entre-Deux. Il arrive parfois que certaines odeurs s'échappent du bâtiment et elles peuvent incommoder les habitants environnants. Il faudrait donc réaliser un réfectoire ailleurs sur le territoire de la commune, une zone éloignée des habitations.

Pour l'aménagement de la nouvelle place il faut donc prendre en compte que ce bâtiment n'y sera plus situé.

Les toilettes publiques ne seront plus situées au niveau du parking. Il faut dire qu'elles ne sont pas très visibles pour de simples visiteurs de la ville. Elles sont de plus vétustes et nécessitent d'être remplacées. De plus la nouvelle mairie pourrait être implantée au niveau du parking actuel, ce qui va de toute façon entraîner la destruction de ces toilettes.

La mairie actuelle va être démolie du fait de la construction de la nouvelle infrastructure.

La première partie de la place va donc être complètement réorganisée avec l'implantation de la nouvelle mairie. Tous les bâtiments présents actuellement doivent être démolis.

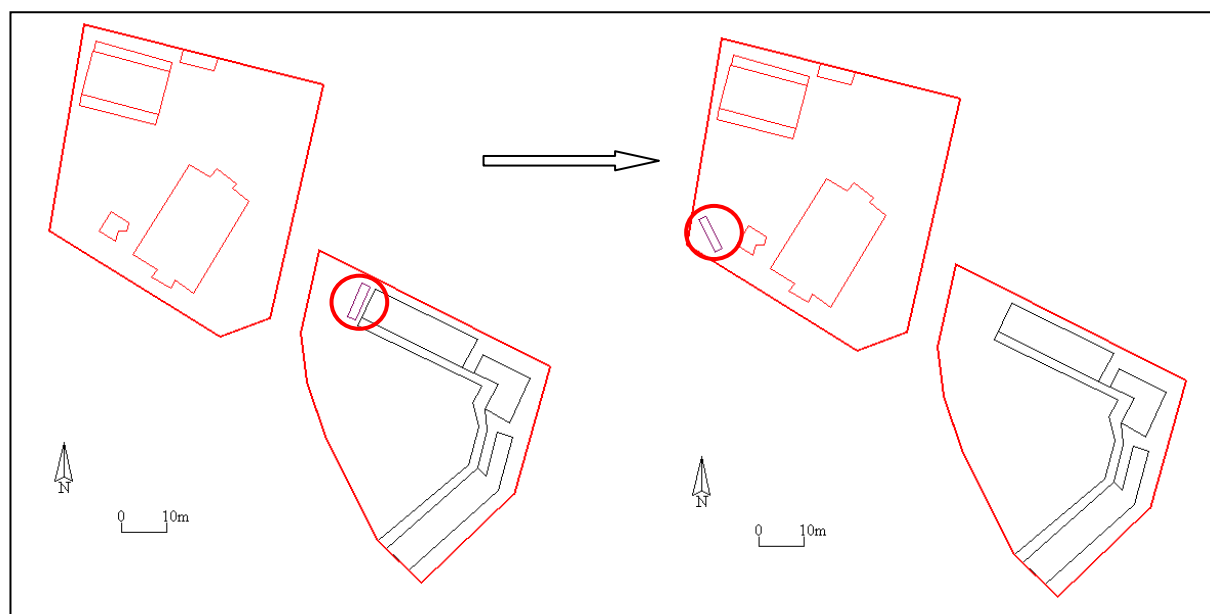


Document n° 14 : Localisation des bâtiments à démolir sur la place

Réalisation : Lebeau Jimmy

2. Déplacement du monument aux morts

Le monument des anciens combattants n'est pas assez visible sur la place. Il s'agit d'une époque de l'histoire importante et doit être mis plus en avant au niveau de la mairie. Situé sur la deuxième partie de la place il va venir se positionner sur la première zone et se rapprocher ainsi de la mairie. Son nouvel emplacement serait proche de l'actuel service de l'urbanisme et sera ainsi situé symétriquement par rapport au monument au mémorial de l'esclavage.



Document n° 15 : Nouvelle implantation du monument aux morts

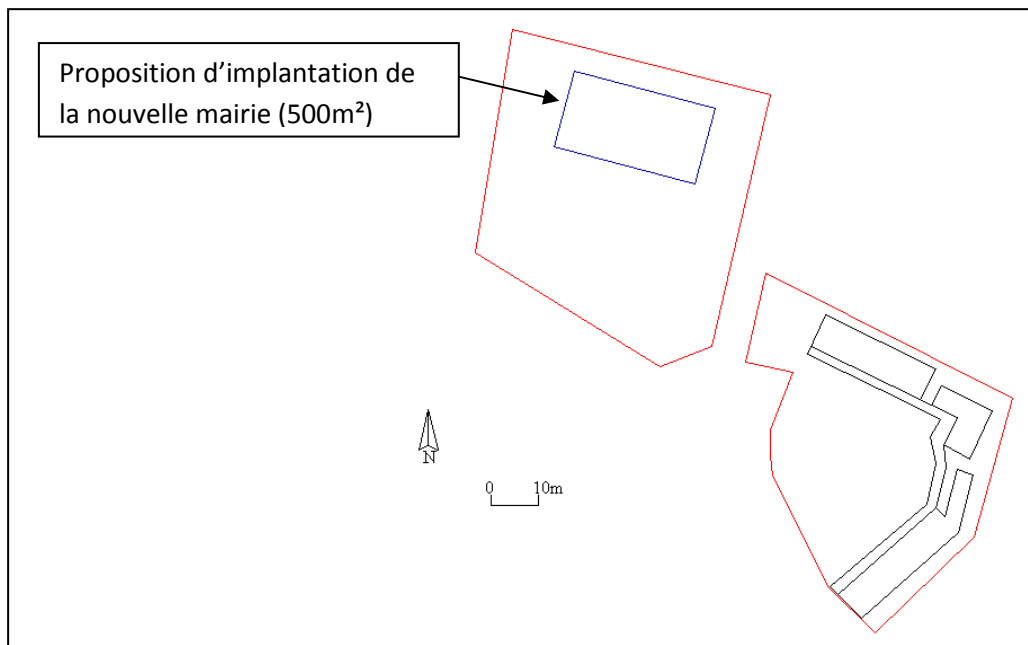
Réalisation : Lebeau Jimmy

3. Proposition d'implantation d'une future mairie.

La future mairie serait donc implanter plus au Nord que l'actuelle. Elle prend ainsi la place du parking. Son implantation ne sera pas faite en mitoyenneté par rapport aux bâtiments présents sur la rue du Commerce pour raison d'accessibilité au bâtiment. Elle aura une superficie au sol estimée à environ 500m² et pourrait avoir un étage (selon le service de l'urbanisme).

La commune a déjà lancé un appel d'offre auprès d'architectes pour la réalisation de la nouvelle mairie mais aucun des projets soutenus n'a séduit. Le bâtiment de la mairie devra refléter l'image de l'architecture créole ainsi qu'intégrer des principes de développement durable pour pouvoir donner un exemple de conduite à adopter pour les citoyens.

L'implantation de la mairie pourrait être faite ailleurs mais le fait que sa position soit à l'entrée du village reste dans les mœurs des villageois. De plus elle reste facilement repérable par toutes les personnes arrivant sur l'Entre-Deux.



Document n° 16 : Implantation de la future mairie
Réalisation: Lebeau Jimmy

4. Aire de stationnement

Un nouveau parking doit être créé du fait de l'implantation de la nouvelle mairie. Ce parking devra pouvoir accueillir au moins autant de places que celui d'aujourd'hui. Les places de stationnement situées sur la place aujourd'hui sont au nombre de 39 dont 3 places handicapées. En déplaçant la mairie, on va devoir supprimer tous ces parkings éparpillés et en créer un, voir deux qui seront plus concentré en terme de place que les anciens.

Les nouvelles places de stationnement seront donc situées au Sud et à l'Ouest de la future mairie. Celui à l'Ouest pourra servir en priorité aux employés de la mairie.

Le règlement de la zone UA prévoit que pour les bâtiments publics il y ait une surface affectée au stationnement d'au moins 50% de la surface du bâtiment public. Dans notre cas le parking devra au moins faire 250 m². Il faut aussi penser qu'il y a d'autre bâtiment sur la deuxième partie de la place. On peut penser qu'ils peuvent accueillir au moins deux organismes artisans qui serviront aux touristes. De plus la proximité de la rue du Commerce et son manque de stationnement implique la nécessité d'un parking plus conséquent au niveau de la mairie.

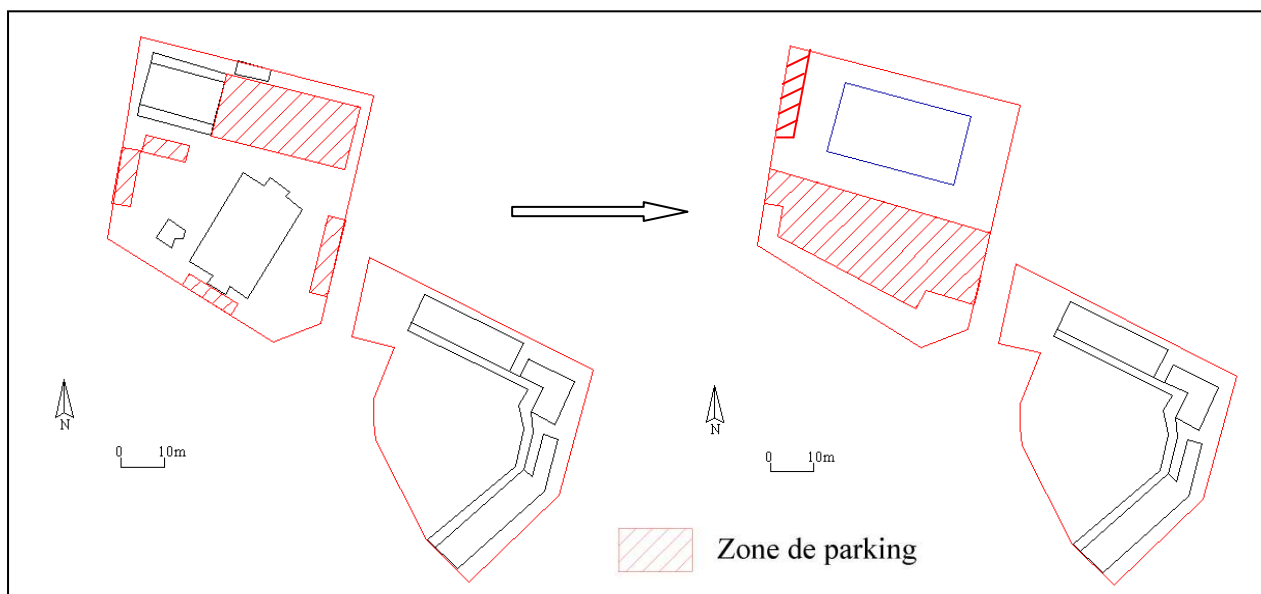
Il est aussi indiqué dans le règlement qu'il faut un arbre d'une hauteur minimale de 1,50m pour 4 places de stationnement. Il faut donc intégrer de la végétation au niveau du parking.

Le nouveau parking ne sera pas accolé à la mairie du fait de la présence d'un futur jardin « créole » devant celle-ci. Il faudra aussi sauvegarder le monument des esclaves, l'entrée du parking devra donc contourner celui-ci.

L'Entre-Deux veut devenir une ville au développement durable. Dans cette optique on peut installer une aire de stationnement pour vélos et motocyclettes.

Le parking va compter aussi trois places handicapées qui seront situées près d'un accès à la mairie.

Le revêtement du parking va être réalisé en pierre de taille ou en brique pour favoriser l'économie locale. De plus ce revêtement va être mieux intégrer dans le paysage urbain.



Document n° 17 : Implantation des nouveaux parkings par rapport aux anciens emplacements

Réalisation : Lebeau Jimmy

5. Information aux touristes

L'information aux touristes ou aux personnes de passages fait défaut à l'Entre-Deux les dimanches, jour de visite principal des touristes locaux. Il faut donc mettre en place un service d'information qui n'a pas de contrainte horaire. L'idée est de mettre en place une borne automatique qui permettra aux touristes un accès à toutes les activités du village (sentier pédestres, commerce, artisanat...). Cette borne pourra donc intégrer toutes les informations nécessaires et les touristes y auront accès 24h/24.

Elle devra être située à un endroit visible de la place si possible non loin du parking pour une facilité d'accès pour les personnes équipées d'une voiture. Elle sera placée de manière à ce qu'elle soit aussi accessible aux piétons circulant sur la rue du Commerce.



Photo n° 46 : Borne altura

Fiche descriptive :

L'Altura est une borne "Totem" d'extérieur qui apporte le confort d'utilisation nécessaire dans les rues des villes, les places ou encore les bords de plage sur un encombrement optimum. Très stable (car fixée solidement au sol), elle peut abriter un minimum l'utilisateur contre les vents, le soleil et la pluie grâce un toit réalisé sur mesure au cas par cas. Les citoyens et les touristes peuvent accéder à internet de deux manières : grâce à un écran tactile protégé par un verre feuilleté blindé antivandale ou à l'aide d'un trackball inox anti-vandalisme étanche. Les dégradations par peinture en bombe sur les panneaux Polycarbonates et sur la structure de la borne sont faciles à nettoyer. Aussi bien en intérieur dans un hall d'accueil qu'en extérieur, cette borne assure ses fonctions avec la possibilité d'afficher sur un deuxième écran de la publicité aléatoire ou en boucle...

Altura est une borne qui peut être alimentée par le soleil et devenir complètement autonome en énergie tout en étant connectée en réseau wifi.

Source : Kiosklinea

6. Aire de stationnement 2 roues :

L'implantation de l'aire de stationnement deux roues doit se faire non loin de la mairie. Cette aire de stationnement pourra donc favoriser l'emploi de vélo pour les employés de la mairie, ou des administrées qui aurait besoin de se rendre à la mairie. Cela pourra donc favoriser l'emploi de transport propre. De plus la proximité de l'aire de stationnement avec la rue du Commerce permettra une utilisation par les personnes ayant besoin des services qui se situent dans la rue. L'utilisation du vélo pourra peut être se répandre un peu plus et inscrire la mairie dans une logique de développement durable.

L'aire de stationnement sera couverte de préférence avec une ossature bois portant une toiture réalisée en bardeau ou en tôle. Les vélos pourront être attachés par l'intermédiaire d'un système simple qui fera une économie d'espace.



Photo n° 47 :
Stationnement vélo

Fiche technique :

Griffe murale fixe

Sur mur par vis non fournies
écartement de 50 mm entre
arceaux.

Finitions galvanisées

Dimensions H 515 x 180 mm

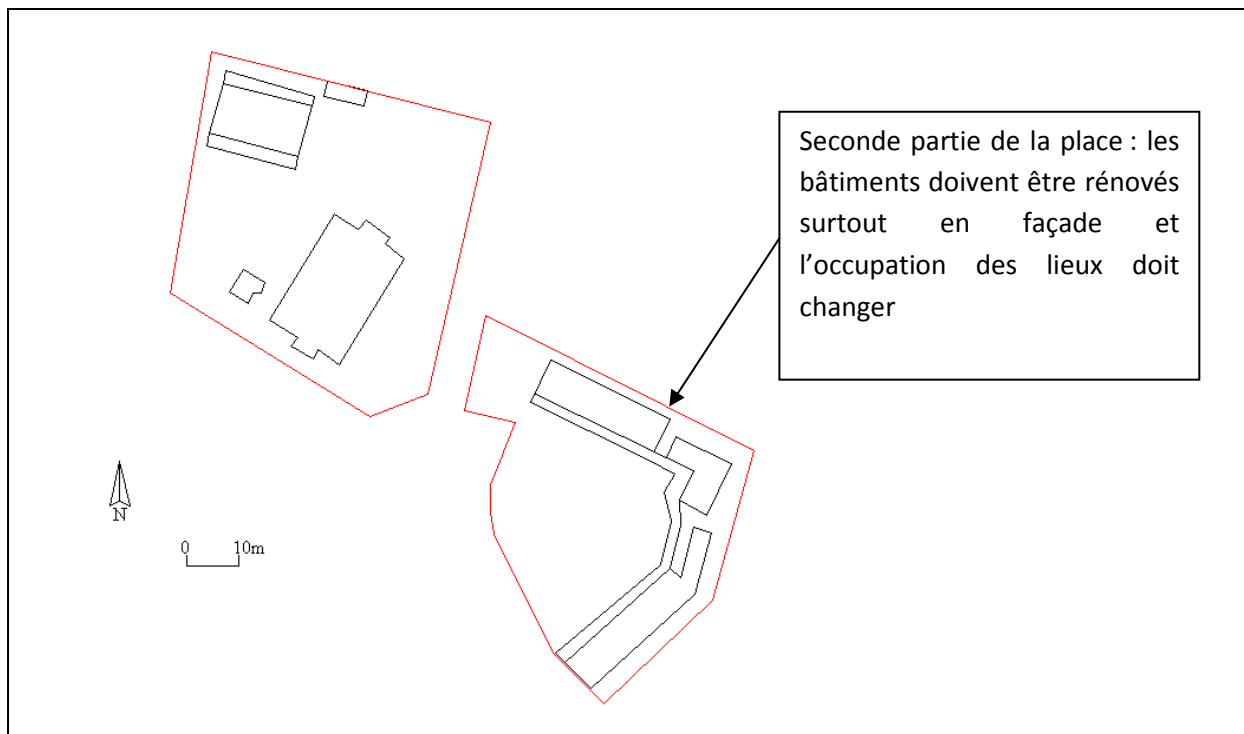
Source : Emrodis

D. Aménagement à réaliser sur la deuxième partie de la place

1. Rénovation des bâtiments

Au niveau des bâtiments qui sont implantés sur la seconde partie de la place on pourrait envisager une rénovation des façades pour qu'elles correspondent un peu plus à l'architecture créole. On peut par exemple habiller les murs avec du bois, de même pour les poteaux en béton.

Ces bâtiments doivent servir à des commerces, à l'artisanat local où à des associations qui sont susceptibles d'intéresser les touristes. Ils peuvent aussi accueillir des entreprises qui proposent des activités touristiques. Les bâtiments autour de la place seront ainsi un lieu de repère pour les touristes.



Document n° 18 : Identification des types d'aménagement à réaliser

Réalisation : Lebeau Jimmy

2. Toilettes publiques

Les toilettes publiques vont devoir changer de localisation. Elles doivent être situées d'une manière plus visible qu'actuellement. Les personnes de passage ne peuvent pas forcément les apercevoir. Leurs implantations devraient être réalisées sur la seconde partie de la place, elles seraient ainsi plus visibles par toutes les personnes qui circulent sur la RD26 ou sur la rue du Commerce. Elles prendraient la place du monument des anciens combattants qui lui sera déplacé sur la première partie de la place près de la nouvelle mairie.

La structure des toilettes devra s'inscrire dans le paysage avec une structure du bâtiment qui rappelle l'architecture créole.

On peut envisager l'implantation de toilettes autonomes qui se nettoient automatiquement pour une hygiène garantie.

3. Aménagement d'un espace vert

Sur la seconde partie de la place se trouve un espace avec des graviers qui n'est utilisé par personne. Pour permettre un meilleur attrait de la place on peut envisager de remplacer cet espace de gravier par de la pelouse avec implantation de quelques bancs. L'espace est déjà entouré d'arbres et il est protégé du soleil par les bâtiments environnants.



Photo n° 48 : Espace gravier à remplacer par de la pelouse

E. Aménagement concernant toute la place

1. Circulation, accessibilité et sécurité

Il faudra réaliser un nouveau schéma de circulation par rapport à la réalisation du nouveau parking. Pour ne pas perturber la circulation qui se fait sur la RD 26 le nouveau parking serait accessible par la rue du Commerce. Il faudrait aussi prévoir une sortie du parking par l'Impasse des Palmiers pour les personnes qui ont besoin de quitter le centre bourg sans devoir faire un détour par la rue du Commerce.

Le parking aura donc deux entrées et sorties ce qui va pouvoir fluidifier la circulation car les voitures pourront repartir dans deux sens au lieu qu'un seul pour le parking actuel.

La sortie Ouest du parking va donc passer par l'impasse des Palmiers qui devra être remis en état pour permettre une bonne circulation dans deux sens.

Au niveau du passage piéton situé en face de la mairie il faut réaliser un nouveau ralentisseur pour une meilleure sécurité des piétons et des automobilistes. Le ralentisseur peut être réalisé en pavé comme ceux réalisés habituellement sur les routes de la commune.

On peut envisager l'installation de barrières au niveau du trottoir pour éviter le risque que les piétons traversent avant le passage piéton, comme ceux situés sur la seconde partie de la place.

L'accessibilité des personnes à mobilité réduite va être permise par la mise en place de parkings handicapés. A cela va s'ajouter la mise en place de « bateaux » au niveau des trottoirs pour leur permettre de traverser la rue du Commerce. La nouvelle mairie qui sera construite intégrera évidemment des rampes d'accès et toutes les structures nécessaires à une bonne accessibilité.

Au niveau de la deuxième partie de la place, on peut aussi améliorer l'accès des handicapés aux bâtiments. En effet, on peut y voir des chemins d'accès limité lorsque qu'on est situé sur la place pour accéder aux services proposés par les organismes qui occupent actuellement les bâtiments. Il faut donc aménager une nouvelle rampe d'accès à ce niveau pour les handicapés.

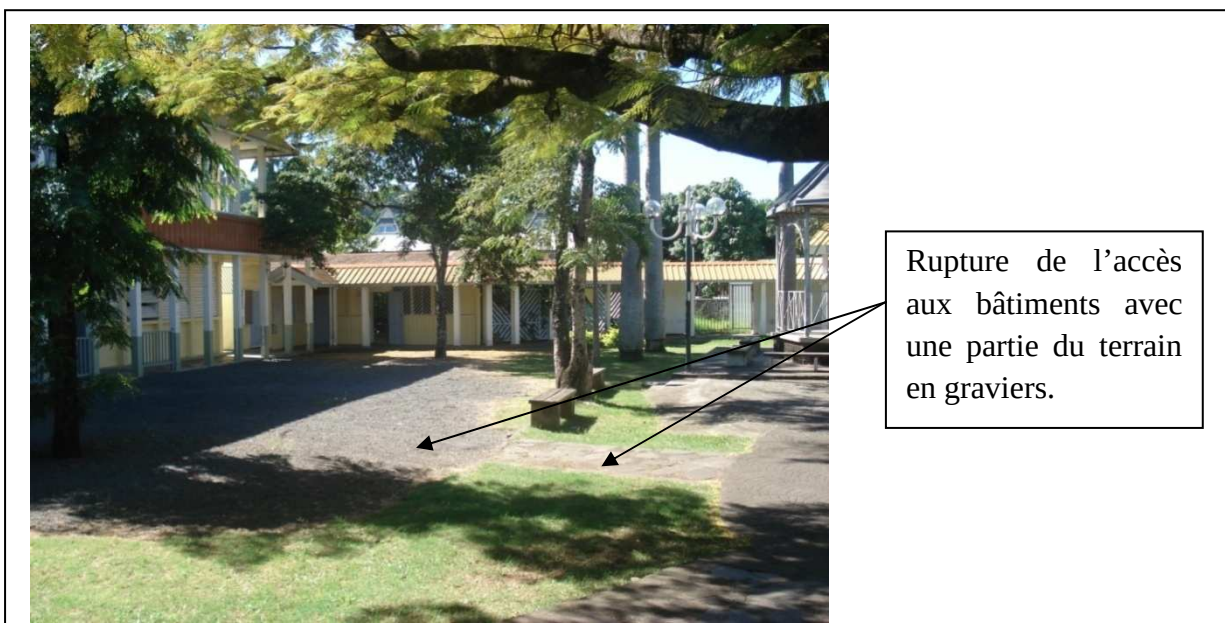


Photo n° 49 : Accès limité pour les handicapés aux bâtiments situés sur la deuxième partie de la place

2. Végétalisation de la place

a) Espèces arbres endémiques et indigènes de la Reunion

La végétation qui doit être mise sur la place sera endémique ou indigène de la Réunion. En effet pour préserver l'identité du village créole réunionnais, il est préférable de montrer les espèces d'arbres spécifiques à l'île. On a ainsi quelques espèces d'arbres et arbustes qui pourront être plantés soit dans le jardin créole ou dans l'aire de pique-nique. Ces arbres ont le plus souvent des racines à pivot qui a pour point positif de ne pas soulever les bâtiments ou les trottoirs.



Photo n° 51 : Foetidia Mauritiana
(Bois puant)



Photo n° 50 : Labourdonnaisia
calophylloides (Petit Natte)
Peut atteindre 6m



Photo n° 52 : Sideroxylon borbonicum (Bois de fer)
Peut atteindre 8m



Photo n° 53 : Cossignia pinnata Commerson
(Bois de Judas)
Peut atteindre 10m



Photo n° 55 : *Eugenia elliptica* (Bois de nèfles à grandes feuilles)
Peut atteindre 5m



Photo n° 54 : *Latania lontaroides* (Latanier rouge)
Peut atteindre 12m



Photo n° 57 : *Tournefortia argentea* (Veloutier)



Photo n° 56 : *Dodonea angustifolia* (Bois d'Arnette)
Peut atteindre 2m



Photo n° 59 : Terminalia bentzoë (Benjoin)



Photo n° 58 : Laurus camphora (Camphrier)

b) Aménagement d'un jardin créole

Devant la mairie peut être aménagé un jardin de type créole. Il y aura donc une symétrie de la végétation par rapport à l'allée centrale d'accès à la mairie. Le jardin créole possèdera deux jets d'eau qui seront-eux aussi placés de manière symétriques. La végétation du jardin créole sera une végétation endémique et indigène de la Réunion comme celle vue précédemment.

c) Aménagement d'une aire de pique-nique

A l'Ouest de la mairie pourra être aménagé un jardin qui pourrait aussi servir d'aire de pique nique. Cette aire sera destinée au public et sera principalement intéressante pour les employés alentours désireux de déjeuner dans un espace verdoyant. Cette espace pourra attirer les populations d'une manière différente.

Il faudra donc y placer quelques tables à pique-nique qui seront situées à l'Ouest de la mairie.



Photo n° 60 : Table pique-nique

Fiche technique :

Table Pique-nique CAMARGUE
6 places, dimension extérieur L 2,00 m
x largeur 1,40 m, poids 104 kg
Hauteur 75 cm. A sceller - Traitement
du bois garanti 10 ans
Source : Emrodis

F. Eclairage public

Il faut renouveler les équipements en termes d'éclairage sur la place à l'aide de nouveau lampadaire qui doivent eux aussi s'inscrire dans le paysage urbain.

Il faudra mettre en place un éclairage sur les différents monuments qui sont placés sur la place pour pouvoir les mettre en valeur la nuit.

La réalisation de nouveaux espaces verts vont aussi devoir être équipés avec un nouvel éclairage urbain.

G. Mobilier urbain

1. Bancs et assises

La place compte suffisamment de banc mais certains sont en mauvais état. Il faut remplacer ce mobilier urbain par des bancs en bois de préférence.

Les bancs entourant le monument des esclaves sont à remplacer.

Les bancs qui sont situé autour du service d'urbanisme seront détruits. Les bancs sur la seconde partie de la place sont bien placé mais nécessite aussi pour certains d'entre eux un remplacement surtout que certains d'entre eux ne possède même pas de dossiers.



Photo n° 61 : Banc proposé pour la place

Fiche technique :

Banc Kira
Pieds acier galvanisé, vis
galvanisées à chaud, 12 lattes
épaisseur 45 mm
Hauteur d'assise 459 mm,
longueur 1854 mm,
largeur 567 mm
Source : Emrodis

Le banc proposé peut aussi être remplacé par un banc qui favorise le développement de la filière locale. Ce banc pourrait être composé par exemple de pierres de tailles pour ses pieds et des planches de bois fabriquées localement.

Les espaces verts qui vont être réalisés vont aussi accueillir ces nouveaux bancs.

2. Poubelles

La place manque de poubelles. Il faut donc en rajouter de nouvelles en priorité au niveau des nouveaux espaces verts.



Fiche technique :

Corbeille Marne
Latte traités autoclave résineux ou
exotique
Côtés en métal gaufré, acier
poudré polyester, bac intérieur
Acier galvanisé avec poignées
inox
Capacité 50 L

Photo n° 62 : Poubelle proposée pour la place

H. Plan de l'aménagement

1. Plan masse

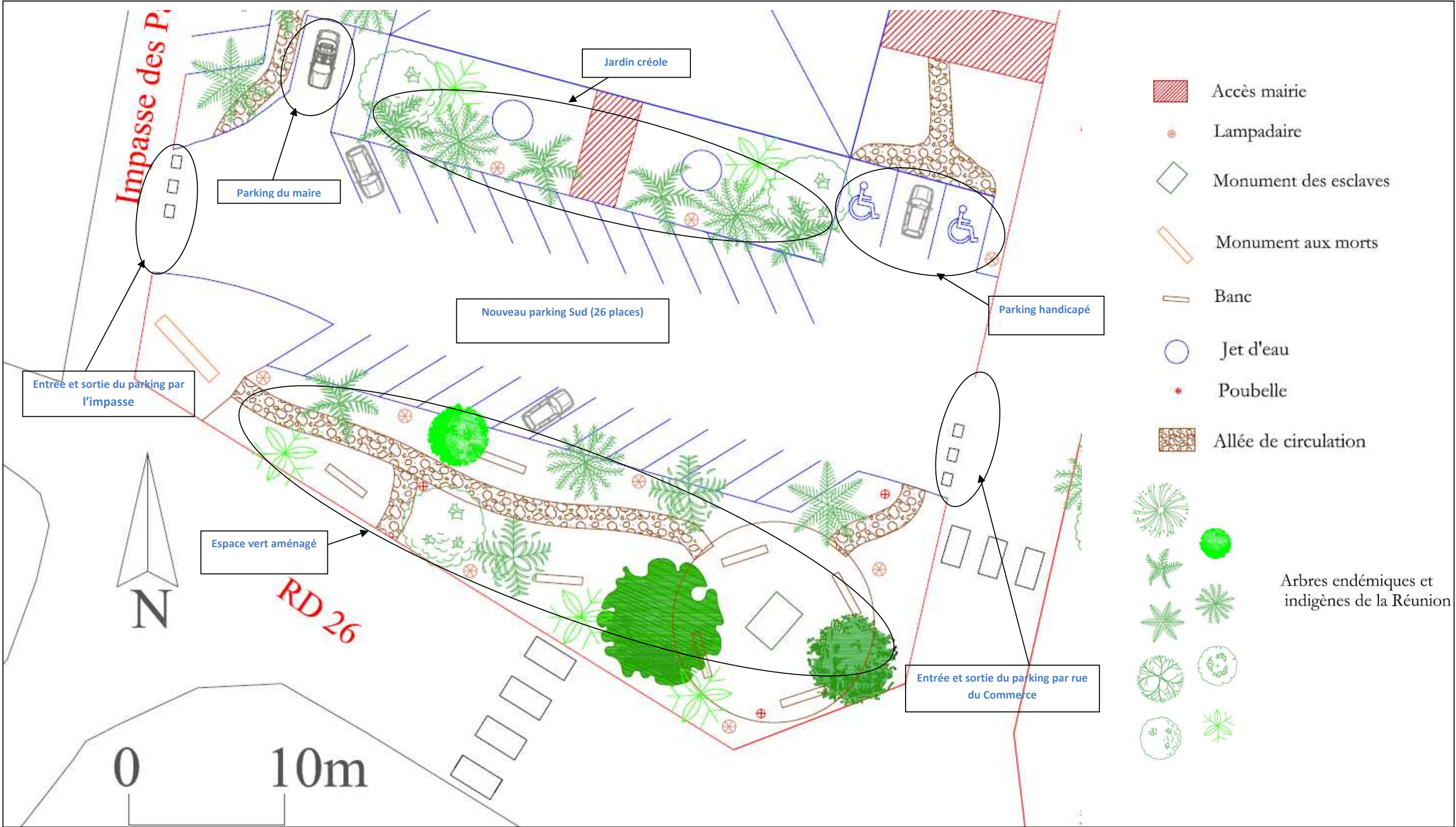
Afin de visualiser l'aménagement qui est réalisé dans ce projet un plan masse a été réalisé. Ce plan masse reprend toutes les propositions d'aménagement énoncées ci-dessus. Il va ensuite être suivi de trois vues plus précises et annotées.



Document n° 19 : Plan masse de la place

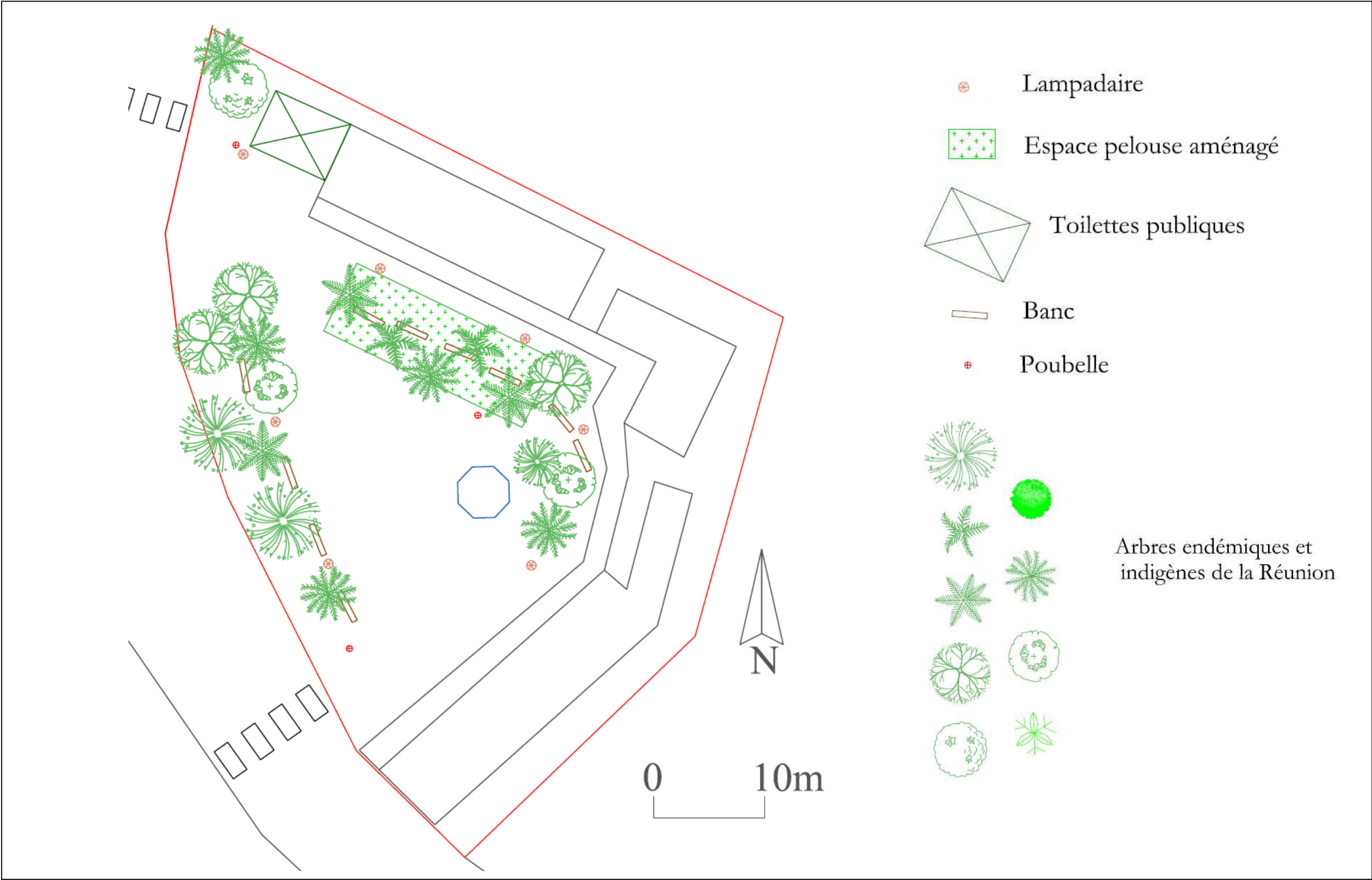
Le nouveau parking au Sud de la mairie va donc être composé de 30 places dont 3 places handicapés et une place réservée au maire. Sur la vue ci-dessous on peut y voir le parking, l'espace vert aménagé au Sud du parking et le jardin de type créole devant la mairie.

2. Vue numéro 1



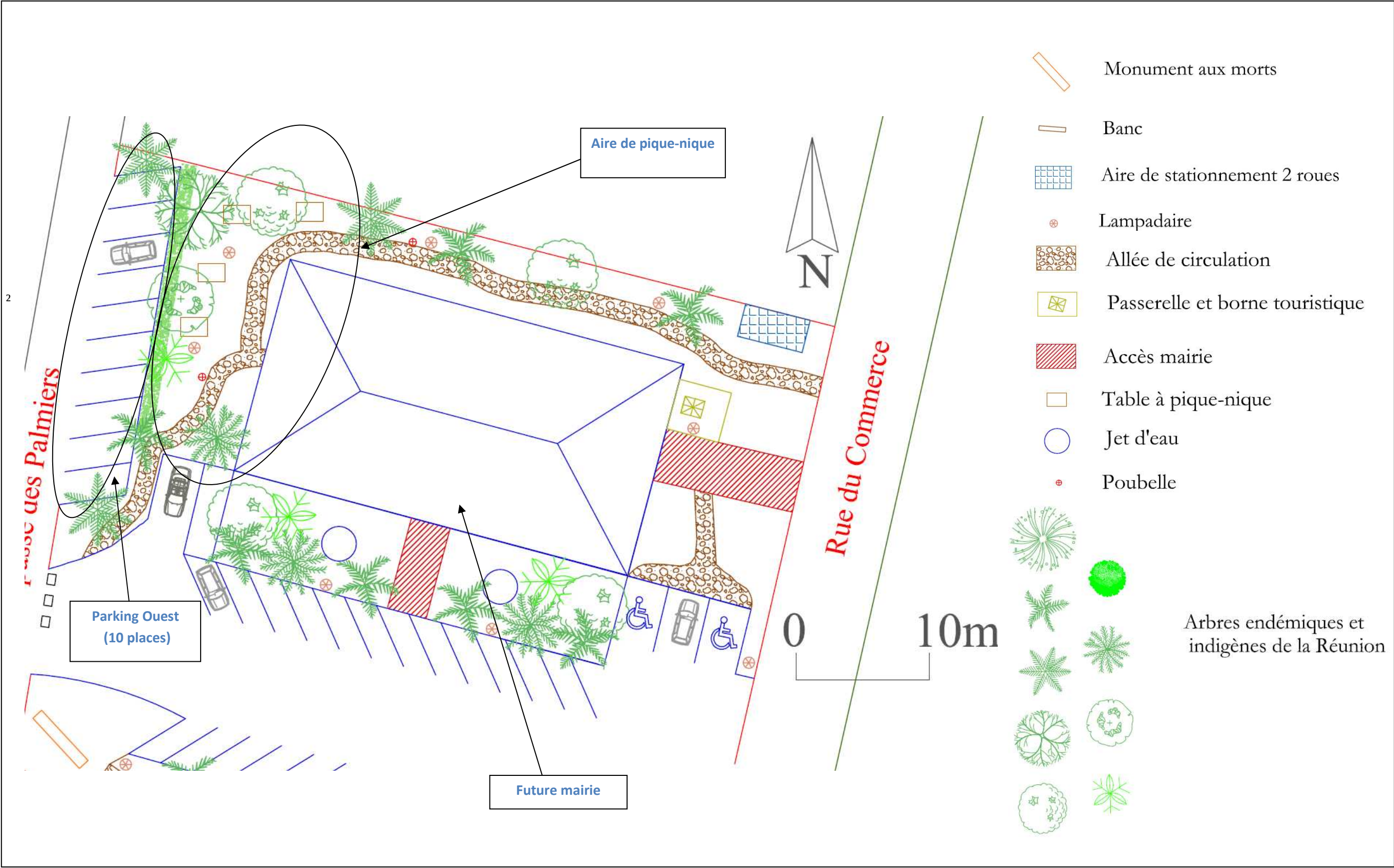
Document n° 20 : Vue numéro 1 de la place

3. Vue numéro 2



Document n° 21 : Vue numéro 2 de la place

4. Vue numéro 3



Document n° 22 : Vue numéro 3 de la place

I. Aides financières pour réaliser le projet

Le coût du projet proposé ici est impossible à estimer du fait de tous les coûts de terrassement qui vont devoir être entrepris sans compter qu'on ne peut pas chiffrer le coût de la construction de la nouvelle mairie. On ne peut donc pas budgétiser le projet.

Au niveau des aides financières, un projet tel que celui-ci permet à la mairie d'avoir des subventions de divers organismes.

En effet, elle peut recevoir des aides financières de

- l'union européenne, qui se font par l'intermédiaire du FEDER (Fond Européen de Développement Régional),
- l'Etat grâce à la DGE (Dotation Globale d'Equipement),
- la Région Réunion,
- Département de la Réunion,

Toutes ces aides financières ne pourront pas dépasser les 80% du coût du projet. La mairie devra donc payer au moins 20% du coût du projet.

Conclusion

L'étude a ici présenté l'Entre-Deux, ville du Sud de la Réunion. Il s'agit d'un îlet limité par des barrières naturelles. Du fait de sa localisation, non loin de Saint-Pierre, de son charme, elle attire les populations. Il est vrai que le village a su préserver son identité culturelle créole. Cette augmentation de population au fil des années doit amener la commune à réaliser des aménagements.

A travers cette étude on a pu voir que la place de la mairie, située au centre-bourg, est un point névralgique de la commune du fait de sa centralité et de son utilisation. En effet la place est un point de passage obligatoire et elle est le lieu des manifestations importantes de la commune. Son organisation actuelle date d'une vingtaine d'année et les structures qui y sont implantées sont vétustes.

La volonté pour la commune de réaliser une nouvelle infrastructure pour la mairie est une occasion pour un réaménagement de la place environnante. La mairie a en effet besoin d'une nouvelle structure qui sera plus conséquente que l'actuelle. Autre volonté chère à la commune est la préservation du caractère créole du centre bourg.

La place actuelle ne peut pas accueillir une nouvelle mairie sans être aménagée. L'aménagement doit mettre en avant le caractère créole du village.

La principale difficulté a été de réaliser un bon partage de l'espace entre les aires de stationnement et les espaces verts.

Les aires de stationnements seront donc plus importantes et plus centralisées. Les espaces verts quant à eux vont être améliorés pour attirer plus de population.

Pour attirer les touristes sur cette place, l'idée est donc d'installer des commerces ou autres activités susceptibles de les intéresser. La borne touristique automatique est aussi un bon outil pour améliorer l'information aux touristes qui veulent découvrir tous les charmes du village.

Redynamiser le village tout en sauvegardant son identité est donc le but de ce projet. Il s'inscrit dans l'objectif de la commune qui est de relancer le tourisme en créant des infrastructures tel que la maison de l'artisanat de l'Entre-Deux ou en développant les offres de logement saisonnier.

Le projet reflète aussi l'idée de répondre aux besoins de la population grandissante avec une nouvelle mairie, un nouveau parking et des espaces verts.

ANNEXES

Bibliographie

- ❖ ENTRE 2 ZEPOK – *Histoire d'un village des hauts de la Réunion. Entre-Deux*
- ❖ POS réglementation
- ❖ Règlement applicable a la zone UA
- ❖ Sondage INSEE

Les sites internet :

www.village-entredeux.fr

www.emrodis.com

www.villagescreoles.re

www.ccsud.re/

www.flore-reunion.com/

Table des matières

Introduction.....	1
I. Présentation de la commune de l'Entre-Deux : Village à l'identité créole	2
A. Situation géographique de l'Entre-Deux	3
1. Localisation.....	3
2. Présentation de La Réunion :	3
3. Présentation de l'Entre-Deux	4
B. Découpage de l'Entre-Deux.....	7
C. Topographie	9
D. Géologie – Morpho pédologie.....	10
E. Hydrologie :	11
F. Identité culturelle de l'Entre-Deux.....	11
1. Histoire :	11
2. Architecture.....	13
3. Patrimoine :	14
4. Végétation et faune.....	15
G. Population entredeusienne	15
1. Evolution de la population	15
2. Logement.....	16
3. L'automobile.....	17
4. Activité touristique.....	17
H. Equipements et services de la commune :.....	18
1. Equipement scolaire, culturels et socio-éducatifs	18
2. Equipements sportifs.....	18
3. Services offerts au public :	19
I. Economie de la commune	19
J. Conclusion partie 1.....	20
II. Présentation de la place de la mairie	21
A. L'histoire de la place :.....	22
B. Présentation et localisation.....	23
1. Etat des lieux :	23
2. Localisation.....	26

3.	Composition de la place	27
C.	Règlement de l'urbanisme :	29
D.	Les différentes utilisations de la place :	30
1.	Stationnement.....	30
2.	Manifestations.....	31
E.	La circulation autour de la place	32
F.	Environnement de la place.....	33
1.	Bâtiment environnant	33
2.	Sécurité et accessibilité	33
3.	Mobilier urbain existant.....	35
4.	Monuments et sculptures	37
5.	Végétation sur la place	38
III.	Projet d'aménagement.....	41
A.	Bilan de la place actuelle	42
B.	Projet d'aménagement.....	42
C.	Aménagement à réaliser sur la première partie de la place	43
1.	Démolition des bâtiments	43
2.	Déplacement du monument aux morts.....	44
3.	Proposition d'implantation d'une future mairie.	45
4.	Aire de stationnement	45
5.	Information aux touristes.....	47
6.	Aire de stationnement 2 roues :.....	47
D.	Aménagement à réaliser sur la deuxième partie de la place	48
1.	Rénovation des bâtiments.....	48
2.	Toilettes publiques	49
3.	Aménagement d'un espaces vert.....	49
E.	Aménagement concernant toute la place.....	50
1.	Circulation, accessibilité et sécurité	50
2.	Végétalisation de la place.....	51
F.	Eclairage public.....	55
G.	Mobilier urbain.....	55
1.	Bancs et assises	55
2.	Poubelles	56
H.	Plan de l'aménagement.....	56

1.	Plan masse	56
2.	Vue numéro 1	58
3.	Vue numéro 2	59
4.	Vue numéro 3	60
I.	Aides financières pour réaliser le projet	61
	Conclusion.....	62
	Annexes.....	63

Tables des index photographies

Photo n° 1 : Pont sur le Bras de la Plaine	5
Photo n° 2 : Panneau « villages créoles » Entre-Deux.....	6
Photo n° 3 : Pied de café Bourbon pointue située à l'Office de Tourisme.....	12
Photo n° 4 : Case créole avec piliers et varangue en façade ; située rue du Commerce.....	14
Photo n° 5 : Case créole la plus ancienne du village, situé rue des Frères	14
Photo n° 6 : Terrain multisports situé à la Mare	19
Photo n° 7 : Terrain synthétique situé à la Mare	19
Photo n° 8 : Ancienne mairie dans les années 40	22
Photo n° 9 : Ancienne mairie après quelques aménagements dans les années 50.....	22
Photo n° 10 : Mairie actuelle à la fin des années 70	23
Photo n° 11 : Première partie de la place qui accueille la mairie	24
Photo n° 12 : Deuxième partie de la place qui accueille les manifestations.....	24
Photo n° 13 : Collège présent au Sud de la place.....	25
Photo n° 14 : Buvette présente au Sud de la place	25
Photo n° 15 : Parking situé derrière la mairie	27
Photo n° 16 : Hôtel de ville.....	27
Photo n° 17 : Bibliothèque municipale.....	28
Photo n° 18 : Organisme Cyberbase, Anciens combattants.....	28
Photo n° 19 : Réfectoire	28
Photo n° 20 : Toiletttes publiques en mauvais état	28
Photo n° 21 : Local service urbanisme	28
Photo n° 22 : Case à l'origine du périmètre protégé par les Bâtiments de France.....	30
Photo n° 23 : Parking situé à l'Est de la mairie.....	31
Photo n° 24 : Parking situé au Nord de la mairie	31
Photo n° 25 : Rue du Commerce	31
Photo n° 26 : Impasse des Palmiers	32
Photo n° 27 : Accès handicapés aux organismes situés sur la 2 ^{ème} partie de la place	34
Photo n° 28 : Accès handicapés au niveau de la mairie	34
Photo n° 29 : Ralentisseurs situés au Sud de la mairie	34
Photo n° 30 : Barrières de sécurité aux abords de la place et du collège.....	35
Photo n° 31 : Bancs sur la place en mauvais état.....	35
Photo n° 32 : Poubelle présente sur la place	35
Photo n° 33 : Eclairage public mal disposé, caché par les branches d'arbres.....	36
Photo n° 34 : Kiosque situé sur la 2 ^{ème} partie de la place.....	36
Photo n° 35 : Panneau d'information.....	36
Photo n° 36 : Mémorial des esclaves	37
Photo n° 37 : Sculpture représentant l'époque de la canne à sucre.....	38
Photo n° 38 : Monuments aux morts	38
Photo n° 39 : Delonix regia (Flamboyant)	38
Photo n° 40 : Mangifera indica (Manguier).....	38

Photo n° 41 : Ravinala madagascariensis (Arbre du voyageur).....	39
Photo n° 42 : Soulèvement du trottoir à cause des racines.....	39
Photo n° 43 : Tabebuia Pallida (Calice du pape).....	39
Photo n° 44 : Caryota obtusa (Palmiste poisson).....	40
Photo n° 45 : Dictyosperma album (Palmiste)	40
Photo n° 46 : Borne altura.....	47
Photo n° 47 : Stationnement vélo	48
Photo n° 48 : Espace gravier à remplacer par de la pelouse.....	50
Photo n° 49 : Accès limité pour les handicapés aux bâtiments situés sur la deuxième partie de la place	51
Photo n° 50 : Labourdonnaisia callophyloides	52
Photo n° 51 : Foetidia Mauritiana (Bois puant).....	52
Photo n° 52 : Cossignia pinnata Commerson (Bois de Judas)	52
Photo n° 53 : Sideroxylon borbonicum (Bois de fer).....	52
Photo n° 54 : Latania lontaroides (Latanier rouge)	53
Photo n° 55 : Eugenia elliptica (Bois de nèfles à grandes feuilles).....	53
Photo n° 56 : Dodonea angustifolia (Bois d'Arnette)	53
Photo n° 57 : Tournefortia argentea (Veloutier).....	53
Photo n° 58 : Laurus camphora (Camphrier).....	54
Photo n° 59 : Terminalia bentzoë (Benjoin)	54
Photo n° 60 : Table pique-nique.....	55
Photo n° 61 : Banc proposé pour la place	55
Photo n° 62 : Poubelle proposée pour la place.....	56

Table des illustrations

Document n° 1 : Localisation de la Réunion par rapport à la métropole.....	3
Document n° 2 : Localisation de l'Entre-Deux et découpage communal de la Réunion.....	3
Document n° 3 : Logo de la mairie	5
Document n° 4 : Villes composant l'intercommunalité de la CCSud	6
Document n° 5 : Carte du découpage de la commune de l'Entre-Deux	8
Document n° 6 : Illustration des limites géographiques de la commune	9
Document n° 7 : Carte morphopédologique de l'Entre-Deux.....	10
Document n° 8 : Evolution de la population à l'Entre-Deux de 1962 à 1999.....	16
Document n° 9 : Répartition des logements sur l'Entre-Deux.....	17
Document n° 10 : Localisation de la place de la mairie.....	26
Document n° 11 : Délimitation de la place et sa composition	27
Document n° 12 : Périmètre protégé par l'Architecte des Bâtiments de France	29
Document n° 13 : Plan de circulation autour de la mairie	33
Document n° 14 : Localisation des bâtiments à démolir sur la place	44
Document n° 15 : Nouvelle implantation du monument aux morts.....	44
Document n° 16 : Implantation de la future mairie.....	45
Document n° 17 : Implantation des nouveaux parkings par rapport aux anciens emplacements.....	46
Document n° 18 : Identification des types d'aménagement à réaliser.....	49
Document n° 19 : Plan masse de la place	57
Document n° 20 : Vue numéro 1 de la place.....	58
Document n° 21 : Vue numéro 2 de la place.....	59
Document n° 22 : Vue numéro 3 de la place.....	60